



Rapport Annuel
sur le service public de prévention et
de gestion des déchets ménagers et
assimilés

Année 2024

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	4
Partie 1 – LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	6
CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE.....	6
CHAPITRE 2 : LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION	8
2.1 LE PERSONNEL	8
2.2 LE MATERIEL.....	9
2.3 LES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	10
2.4 L'ORGANISATION DU SERVICE	11
2.4.1 Modalités de collecte.....	11
2.4.2 Organisation de la collecte en apport volontaire.....	15
2.4.3 Organisation de la collecte en PAP	16
2.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers	17
2.5 FOCUS SUR LES DECHETERIES	18
2.6 SYNTHESE.....	21
CHAPITRE 3 : LA PREVENTION DES DECHETS.....	23
3.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010.....	23
3.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES.....	25
3.3 PLPDMA	25
3.4 CONNAISSANCE DES COUTS	26
3.5 ACTIONS DE PREVENTION MISES EN PLACE	26
3.5.1 Autocollant Stop-Pub.....	26
3.5.2 Promotion du compostage individuel	27

3.5.3 Promotion du compostage collectif	27
3.5.4 Sensibilisation à la prévention des déchets de l'enfance jeunesse et du grand public	28
CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN	29
CHAPITRE 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN	33
CHAPITRE 6 : LA COMMUNICATION	36
6.1 COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE.....	36
6.1.1 Site Internet	36
6.1.2 Actualités	37
6.1.3 Journal intercommunal.....	39
6.2 MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC.....	40
6.3 LES REFUS DE TRI	41
6.4 DISTRIBUTION PERMANENTE D'OUTILS DE COMMUNICATION	45
Partie 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS	46
CHAPITRE 7 : BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	46
7.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	46
7.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	48
7.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	50
7.4 RECETTES D'INVESTISSEMENT	51
7.5 COUTS DU SERVICE.....	52
CHAPITRE 8 : LES PROJETS	54

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS :

3CG : Communauté de communes Cœur de Garonne
AAP : Appel à projet
AV : Apport volontaire
BCMP : Emballages Recyclables
BCMPJ : Emballages Recyclables et Papiers en mélange
CC : Communauté de communes
CCV : Communauté de Communes du Volvestre
DDS : Déchets dangereux spécifiques
DEA : Déchets d'éléments d'ameublement = Mobilier usagé
DMA : Déchets ménagers et assimilés
DV : Déchets verts
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
ISDI : Installation de stockage des déchets inertes
ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux
J : Papiers
OMA : Ordures ménagères et Assimilés
OMR : Ordures ménagères résiduelles
PAV : Point d'apport volontaire
PAP : Porte-à-porte
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PR : Point de regroupement
RDT : refus de tri
RS : Redevance spéciale
RSHV : Recyclables secs hors verre = Emballages (hors verre) et Papiers
SERD : Semaine européenne de réduction des déchets
SPED : Service Public d'Enlèvement des déchets
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TI : Tarification incitative
TLC : Textiles, Linge de maison et Chaussures
TV : Tout-venant
TZDG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
ZDG : Zéro Déchet Zéro Gaspillage

PREAMBULE

La Communauté de Communes Cœur de Garonne est à la recherche constante d'une meilleure gestion de son service public de prévention et de gestion des déchets afin de répondre au mieux aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

La nécessité d'adopter un fonctionnement pérenne s'inscrit dans toutes les décisions et pratiques, au risque de bousculer parfois les habitudes des usagers. Elle implique un juste équilibre entre des actions à court terme adaptées à notre territoire et des orientations à long terme permettant d'assurer un avenir écologique viable aux générations futures.

Cette année, le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets entame sa seconde année de Tarification incitative et a dû faire l'objet d'une restructuration afin de favoriser la coordination des équipes chargées de relation usagers, des ambassadrices du tri et de la Gestion et du Traitement des Déchets.

Les tournées ont également été optimisées afin de réduire les coûts et le compostage partagé est en cours de déploiement sur le territoire, réduisant ainsi encore le volume des ordures ménagères partant à l'enfouissement.

La communication a, elle aussi, été renforcée afin de soutenir une stratégie de prévention et de sensibilisation, ainsi qu'une plus grande proximité pour une consommation plus responsable, par le biais de nos deux ambassadrices du tri présentes à présent sur les déchèteries de Rieumes et Mondavezan.

Les tonnages réalisés en 2024 sont très encourageants. Ils montrent une poursuite de la baisse des déchets mis à l'enfouissement de 13,16% pour les ordures ménagères et de 7,5% pour le « tout-venant » des déchèteries, par rapport à 2023.

L'interaction forte et constructive entre la Communauté de Communes Cœur de Garonne et ses communes est la principale clé de réussite des projets initiés. C'est en avançant ensemble que nous parviendrons à atteindre les objectifs fixés dans l'intérêt de tous les usagers.

JE TRIE MES DÉCHETS

et vous ?



CITEO



Pour tout renseignement complémentaire, contactez nos ambassadeurs du tri au 06 26 06 11 98

Figure 1: Tri des déchets

Partie 1 – LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Cœur de Garonne est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de trois communautés de communes : La Communauté de Communes du Savès (18 communes, 16 525 habitants), la Communauté de Communes de la Louge et du Touch (14 communes, 5 533 habitants) et de la Communauté de Communes du Canton de Cazères (16 communes, 12 804 habitants).

Elle s'étend sur **une superficie de 570 km² selon un axe nord-sud**, au sud-ouest de l'agglomération toulousaine, pour **une population de 35 415 habitants** (population – INSEE 2020). Les 48 communes qui la composent sont, par ordre alphabétique :

Beaufort, Bérat, Boussens, Cambernard, Castelnau-Picampeau, Casties-Labrande, Cazères, Couladère, Forgues, Francon, Fustignac, Gratens, Labastide-Clermont, Lahage, Lautignac, Le Fousseret, Le Pin-Murelet, Le Plan, Lescuns, Lherm, Lussan-Adeilhac, Marignac-Lasclares, Marignac-Laspéyres, Martres-Tolosane, Mauran, Mondavezan, Monès, Montastruc-Savès, Montberaud, Montclar de Comminges, Montégut-Bourjac, Montgras, Montoussin, Palaminy, Plagne, Plagnole, Polastron, Poucharramet, Pouy-de-Touges, Rieumes, Saint-Araille, Saint-Elix le Château, Saint Michel, Sainte-Foy de Peyrolières, Sajas, Sana, Savères, Senarens.

Le territoire de la CC Cœur de Garonne est considéré comme semi-rural avec quelques gros bourgs (2000 à 5 000 habitants) et des petites communes très rurales à l'habitat dispersé (cf. Figure 2).

Le **Tableau 1** regroupe les principales caractéristiques du territoire de la CC Cœur de Garonne.

Tableau 1: Principales caractéristiques du territoire de la CC Cœur de Garonne

Nom	Communauté de Communes Cœur de Garonne
Nombre de communes	48 communes
Superficie	570 km ² selon un axe Nord-Sud, Au Sud-Ouest de l'agglomération toulousaine
Population (INSEE 2022)	35 091 habitants
Densité moyenne	61,5 habitants/km ² (min. : 12,1 – max. : 259,1)
Typologie d'habitat	Semi-rural avec quelques gros bourgs (2 000 à 5 000 habitants) et des communes très rurales à l'habitat dispersé
Dynamique d'évolution	+ 1% de population entre 2010 et 2015 en moyenne
Particularités du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Population rurale en habitat pavillonnaire• Un territoire bien desservi par 3 déchèteries• 12 zones d'activités

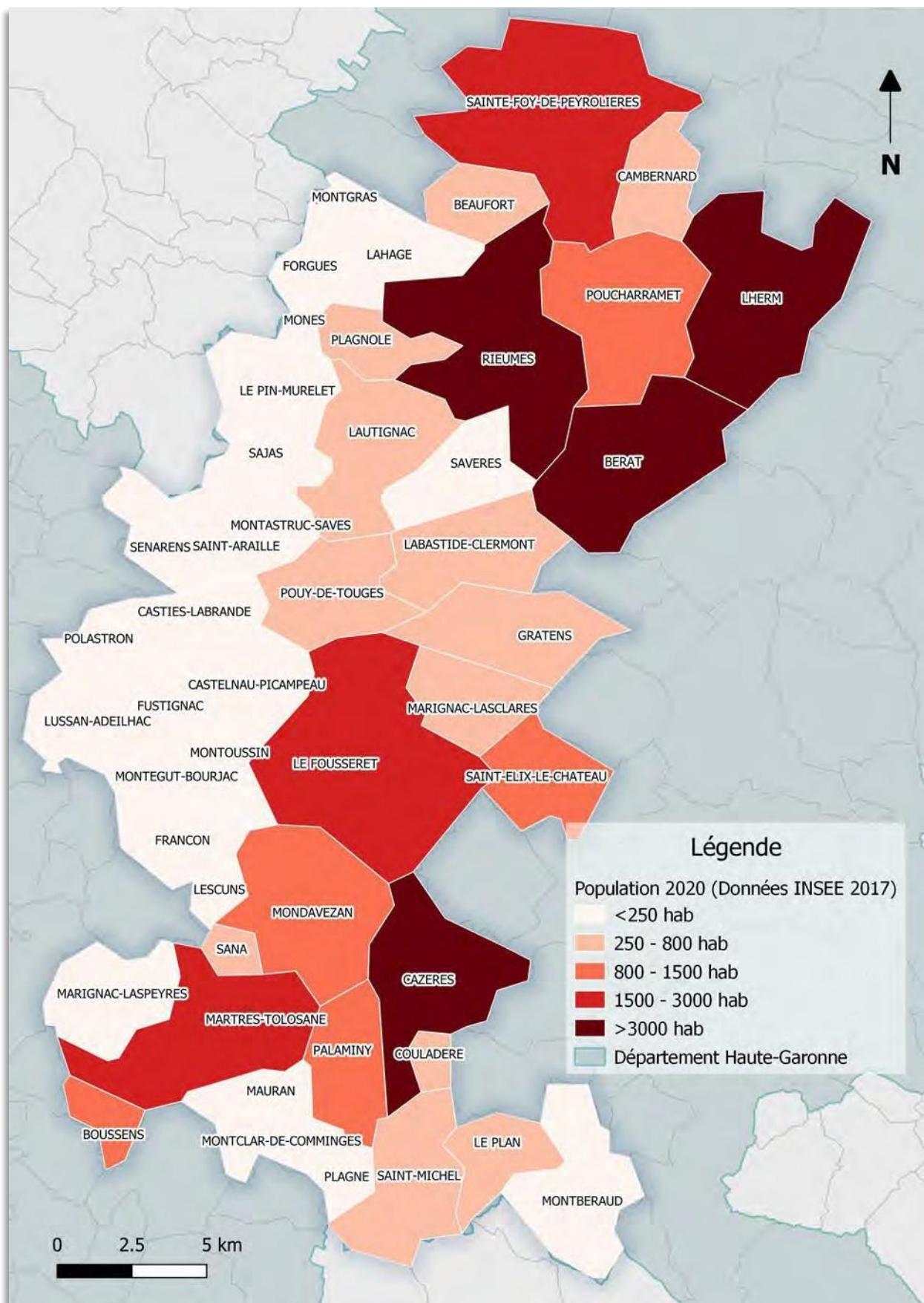


Figure 2 : Limites administratives, nombre d'habitants des communes du territoire de la CC Cœur de Garonne

CHAPITRE 2 : LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

2.1 LE PERSONNEL

Le service compte 48 postes au total.

L'équipe administrative du service OM, basée sur Le Fousseret à la Maison des Pyrénées, comprend un directeur de service qui organise l'ensemble de l'activité relative à la prévention et la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, une assistante de direction, une coordinatrice Gestion des Déchets et relations usagers, une gestionnaire de la valorisation et du traitement des déchets, deux ambassadrices du tri qui assurent la communication de proximité, deux chargées des relations usagers.

Les agents de collecte ou de déchèterie sont répartis sur les deux secteurs géographiques définis selon la *Figure 3*.

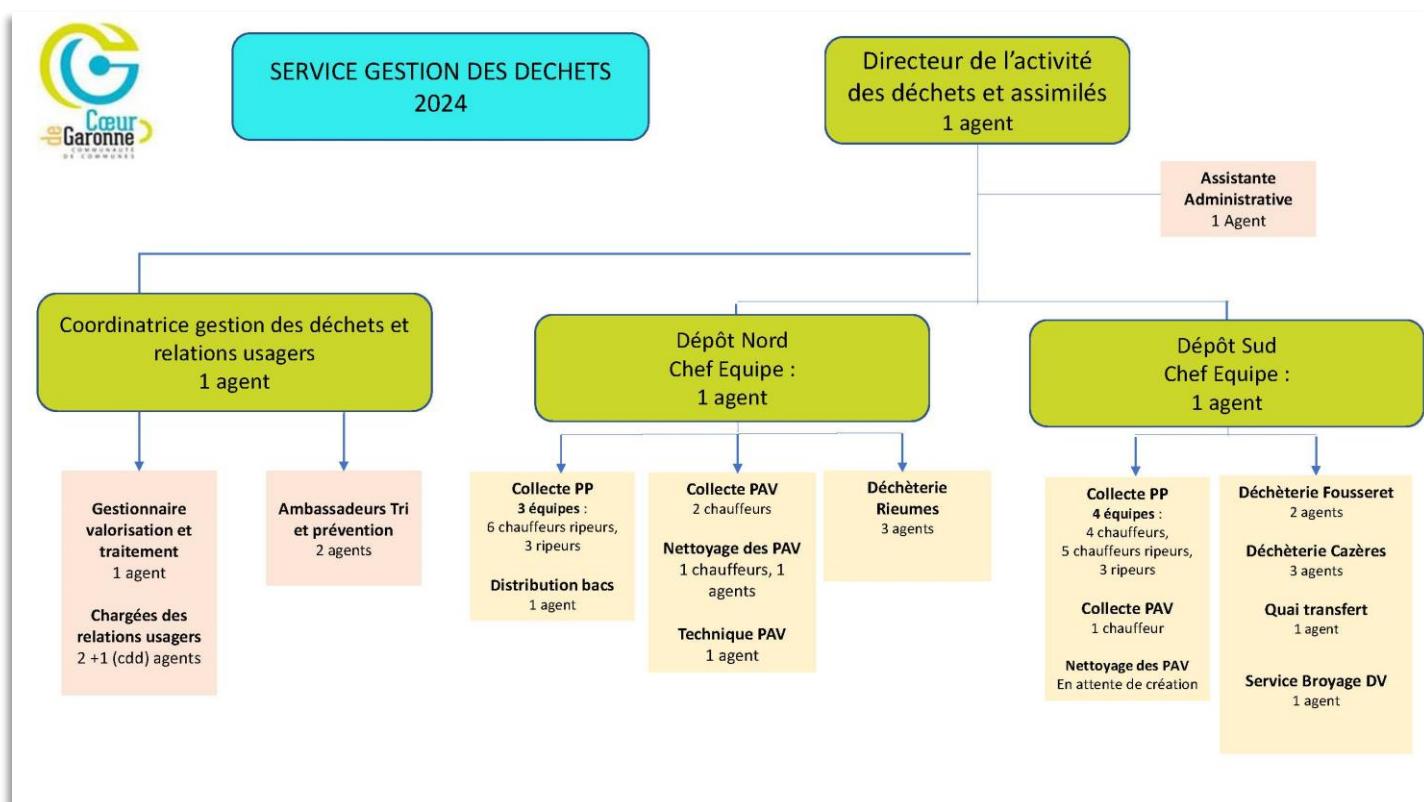


Figure 3: Organigramme du service de gestion des déchets

2.2 LE MATERIEL

La CC Cœur de Garonne dispose d'un parc de véhicules pour assurer la collecte et le transport réalisés en régie (**Tableau 2**).

Les bennes à ordures ménagères (BOM) assurent la collecte en porte-à- porte, deux BOM Grue réalisent la collecte des PAV OM et du tri.

Un des camions polybenne, sur la zone nord, réalise la collecte des points d'apports volontaires et les deux autres se chargent du transport des déchets issue des déchèteries vers les lieux de traitement.

Tableau 2: Répartition du parc de véhicules assurant la collecte et le transport réalisés en régie

	RIEUMES (Zone Nord)	MONDAVEZAN (Zone Sud)
 Benne à ordures ménagères	3 BOM + 1 BOM (mulet)	4 BOM + 1 BOM (mulet)
	1 BOM Grue	1 BOM Grue
	2 Polybennes	1 Polybenne
	2 utilitaires (Bacs – PAV)	1 utilitaire (Bacs – PAV)

Les équipes fonctionnant sur les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) comprennent un chauffeur et deux ripeurs. Les camions BOM Grue et Polybenne nécessitent l'intervention d'un seul chauffeur.

2.3 LES BATIMENTS ET INSTALLATIONS

Le personnel administratif est basé à la Maison des Pyrénées (Le Fousseret).

Des bâtiments techniques annexes à chaque déchèterie sont dévolus à la collecte des OMA (garages, vestiaires, sanitaires, bureaux).

L'équipe d'animation est répartie sur le territoire avec un poste au sud et un poste au nord.

Les trois déchèteries disposent des équipements et matériels nécessaires à leur activité.

D'un point de vue pratique, les services de collecte des OMA et des déchèteries sont organisés en deux zones géographiques, « Sud » et « Nord » (Figure 4).

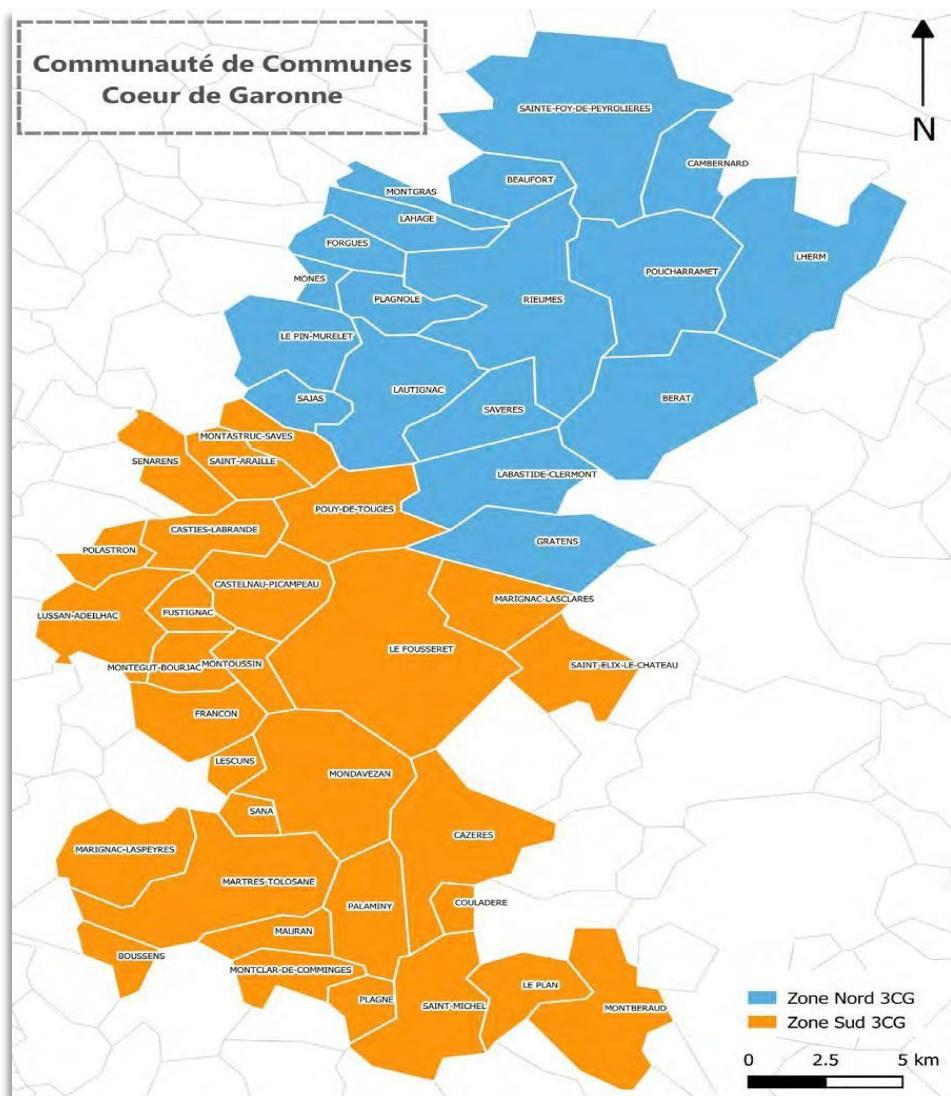


Figure 4: Organisation des services de collecte des OMA et Déchèteries en deux secteurs géographiques

2.4 L'ORGANISATION DU SERVICE

Le service à l'usager se compose :

- ✓ D'un service de collecte des Ordures Ménagères et Assimilés (ordures ménagères résiduelles et collectes sélectives des emballages recyclables, des papiers et du verre d'emballage).
- ✓ D'un service de déchèteries réservé aux déchets occasionnels et/ou dangereux ne pouvant être assimilés aux ordures ménagères.
- ✓ D'un service d'animation chargé de la prévention et de la communication de proximité.
- ✓ D'un service « Relations usagers » en charge de la création et de la mise à jour du fichier usagers, de la facturation (redevance spéciale) et de l'accueil téléphonique.
- ✓ D'une collecte de cartons en PAP pour les professionnels dont le volume de production hebdomadaire est suffisant (> 240L de cartons à plat par semaine).

Le Service Public d'élimination des déchets (SPED) assure la collecte des déchets dits « Assimilés », c'est-à-dire de nature similaire à ceux produits par un ménage, des usagers non ménagers du territoire (professionnels, administrations, associations...), dans la mesure où cette collecte se déroule dans les mêmes conditions que celle des ménages et n'impose pas de contraintes particulières au service.

De manière générale, la collecte est réalisée en régie exceptée la collecte des recyclables sur certaines communes qui est réalisée en points d'apport volontaire sur le secteur sud, pour le verre et les emballages.

En tant que collectivité adhérente au SYSTOM des Pyrénées, la Communauté de Communes Cœur de Garonne a transféré la compétence du traitement à ce dernier, notamment pour les flux ayant pour exutoire l'ISDND du Pihourc et le centre de tri de Villeneuve de Rivière. Il s'agit donc plus précisément des flux d'ordures ménagères résiduelles, d'emballages ménagers, de papiers graphiques, de cartons et de tout-venant de déchèterie. Pour les autres flux de déchets, le traitement est assuré par des prestataires privés en contrats de prestations directs avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

Le SYSTOM réalise également la collecte et le transport des recyclables en apport volontaire du secteur sud (voir plus haut), le transport des OMR depuis les quais de transferts de Carbonne et de Cazères et enfin, le transport du tri, excepté celui issu de la zone nord, réalisé en prestation externe.

2.4.1 Modalités de collecte

Les modalités de collecte des OMA à l'usager se déclinent selon les secteurs en :

- ✓ Collecte individuelle en porte-à-porte (PAP), l'usager dispose d'un bac individuel pour les OMR et d'un bac pour le tri ;
- ✓ Collecte en apport volontaire (PAV), l'usager dépose ses déchets sur un point d'apport aménagé sur la commune.

Cette organisation des modes de collecte des OMA, largement héritée du fonctionnement des anciennes intercommunalités antérieures à la fusion de 2017, est représentée graphiquement sur les **Figure 6** et **Figure 7**. Ces dernières concernent respectivement les OMR et les recyclables (emballages et papiers). Le mode de collecte indiqué sur la carte est le mode majoritaire sur la commune. Une commune en PAP peut également comporter des points d'apport volontaire (PAV), qui ont également remplacés des points de regroupement (PR), notamment au niveau des centres-bourgs, des logements collectifs, des lieux de passage...



Figure 5: Photo de la collecte en porte à porte

2024

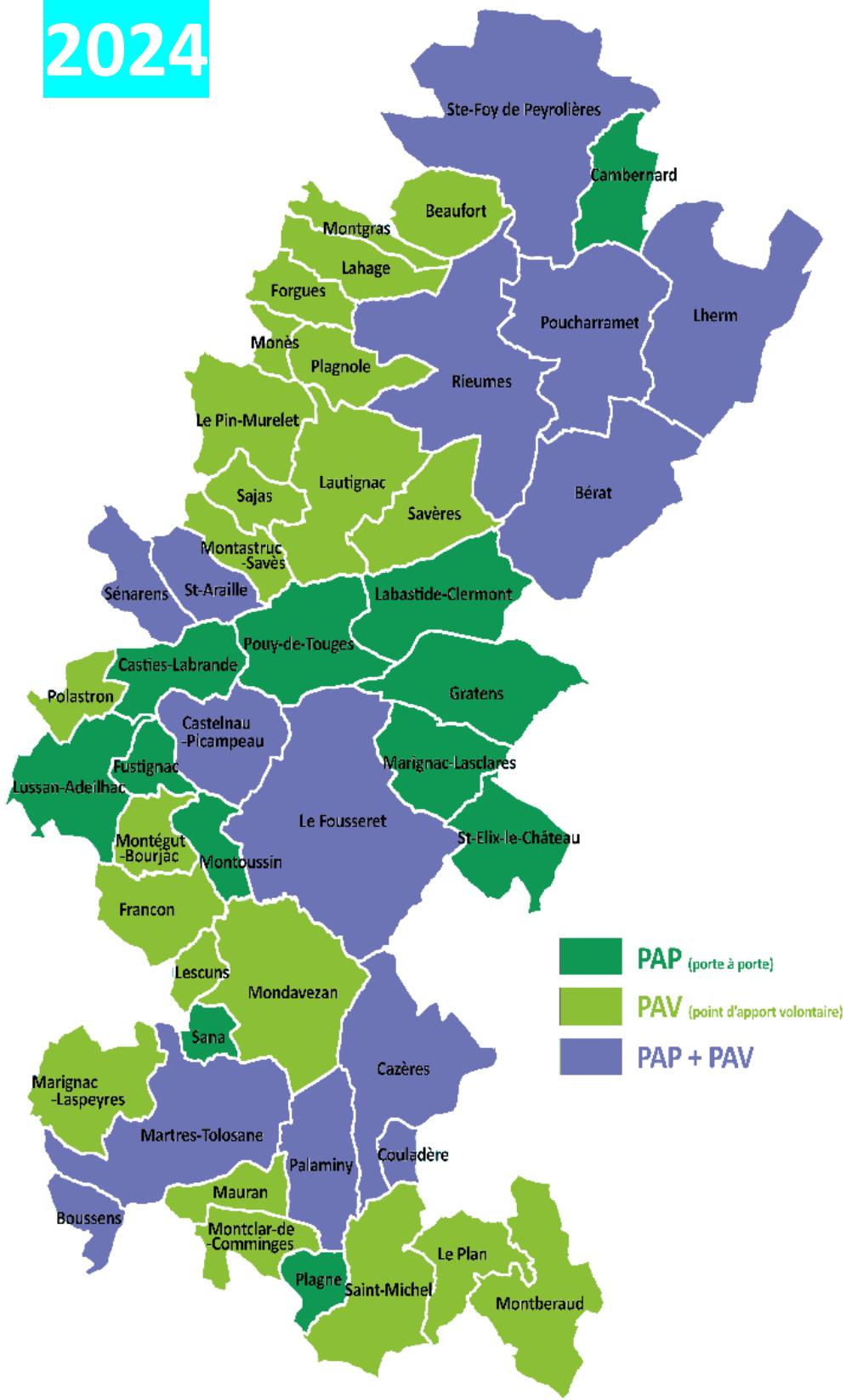


Figure 6: Modalités de collecte des OMR sur les communes de la CC Cœur de Garonne

2024

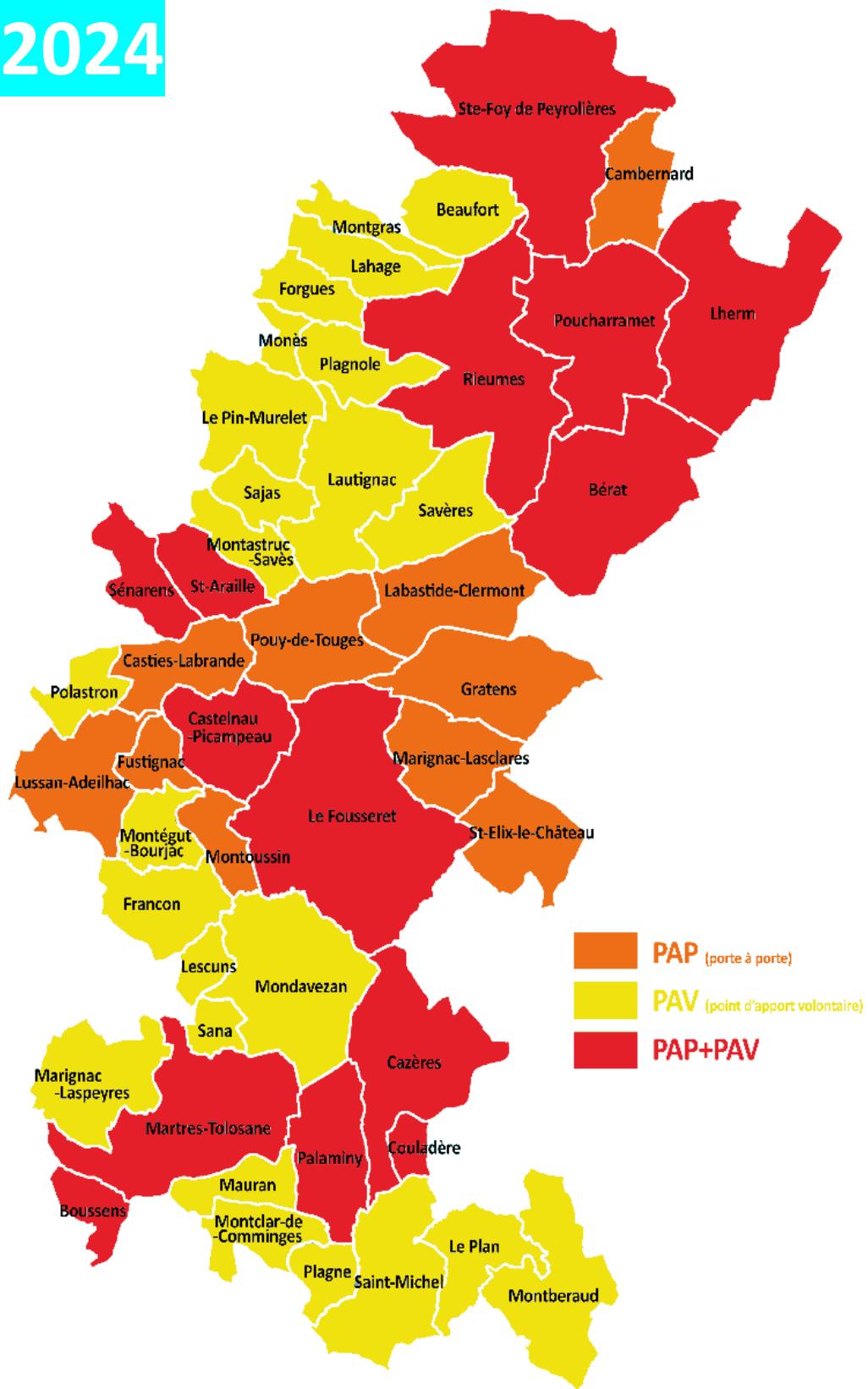


Figure 7: Modalités de collecte des Recyclables (Emballages et Papiers)

2.4.2 Organisation de la collecte en apport volontaire

Quatre flux sont concernés par l'apport volontaire.

Les OMR, les emballages et papiers sont majoritairement collectés en apport volontaire sur des petites communes peu denses, où l'habitat très dispersé rendrait beaucoup trop coûteux une collecte en porte-à-porte, et les centres bourg des grandes communes, dont l'accessibilité est restreinte de par la densité des habitations. La collecte est réalisée sur des points d'apport volontaire qui disposent de colonnes semi-enterrées ou aériennes pour le flux d'OMR et de colonnes aériennes pour les emballages, les papiers et le verre.

Les textiles constituant un cinquième flux, sont collectés en apport volontaire dans les 20 bornes à tambour mises à disposition par le collecteur (Le Relais) sur des points d'apport volontaire indépendants. C'est Le Relais qui se charge de collecter les bornes textiles et d'acheminer les vêtements, linge et chaussures au centre de tri de Marciac (32).

Pour la partie nord du territoire collectée en régie, l'ensemble des flux (hors textiles) est déposé au quai de Rieumes. Pour la partie sud du territoire dont une partie de la collecte est réalisée par le SYSTEM, les flux (hors textiles) sont acheminés directement vers les exutoires. Les papiers, cartons et emballages sont transportés vers le centre de tri de Villeneuve de Rivière. Le verre est acheminé vers la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA). Les Ordures Ménagères sont dirigées vers l'ISDND du Pihourc (transport SYSTEM).

Le Tableau 3 reprend les données relatives à l'apport volontaire sur le territoire de la CC Cœur de Garonne pour l'année 2024.

Flux de déchets en apport volontaire (AV)

	OMR	Verre	Emballages	Textiles
Nombre de contenants	134	202	193	22
Type de contenant	Bornes Aériennes et Semi-Enterrées à contrôle d'accès	Colonnes Aériennes	Colonnes Aériennes	Bornes à Tambour
Tonnage collecté	966 t	1 235 t	211 t	187 t
Population concernée	9 234 habitants	35 719 habitants	9 234 habitants	35 179 habitants

Tableau 3: Données relatives à l'apport volontaire sur la CC Cœur de Garonne en 2024

La collecte des points d'apport volontaire s'effectue à l'aide d'un camion BOM équipé d'une grue pour les OMR et les emballages.



Figure 8: Camion BOM

2.4.3 Organisation de la collecte en PAP

La collecte en porte-à-porte est réalisée par les camions bennes à ordures ménagères (BOM) dont l'équipage est composé d'un chauffeur et de deux ripeurs. Les usagers disposent de bacs roulants, individuels ou collectifs, dans lesquels ils déposent leurs déchets qu'ils présentent à la collecte selon un calendrier défini.

Les tournées de collecte débutent vers 4h du matin pour les OMR, les emballages en mélange et les déchets de jardin. Pour les cartons bruns des professionnels, la collecte s'effectue en journée par une équipe de deux personnes.

La fréquence de collecte est codifiée selon le nombre de passages par semaine (Tableau 4). Une collecte réalisée une fois par semaine est notée C1. Une collecte réalisée une fois tous les 15 jours est notée C0,5.

L'étude d'optimisation réalisée en 2018 avait montré la nécessité d'harmoniser le service auprès des habitants, dans un souci de maîtrise des coûts mais également d'équité de service, tout en répondant aux besoins réels des habitants.

Au 1er janvier 2023, toutes les communes collectées en bacs individuels bénéficiaient d'**une collecte hebdomadaire (C1) pour les ordures ménagères et d'une collecte par quinzaine (C0,5) pour les emballages et papiers recyclables**. Courant 2024, sept communes, comptant plus de 2 000 habitants, ont basculées sur une collecte hebdomadaire (C1) des emballages et papiers recyclables.

FREQUENCE	Code fréquence
Collecte réalisée une fois par semaine	C1
Collecte réalisée une fois par quinzaine	C0,5

Tableau 4: Fréquence de collecte et code associé

Au terme de la tournée, les flux collectés sont acheminés vers leurs sites de traitement respectifs :

- ✓ Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers les centres de transfert de Carbone ou de Cazères puis transportées en semi-remorque par le SYSTEM des Pyrénées vers l'ISDND du Pihourc où elles sont enfouies.
- ✓ Les emballages en mélange (BCMPJ) sont déposés sur le quai de transfert de Cazères ou la déchèterie de Rieumes puis acheminés en convoi (transport SYSTEM ou transport externe, respectivement selon le site) vers le centre de tri de Villeneuve de Rivière où ils sont triés par matériaux puis transférés vers les sites de recyclage spécifiques tandis que le refus de tri est enfoui à l'ISDND du Pihourc.
- ✓ Les emballages en verre sont recyclés à la Verrerie Ouvrière d'Albi (81).
- ✓ Les cartons des professionnels sont déposés au centre de tri de Villeneuve de Rivière.
- ✓ Les déchets de jardin ne sont plus collectés en porte à porte par la Communauté de Communes. Les communes de Cazères, Rieumes et Lherm proposent ce service à leurs administrés sous certaines conditions.

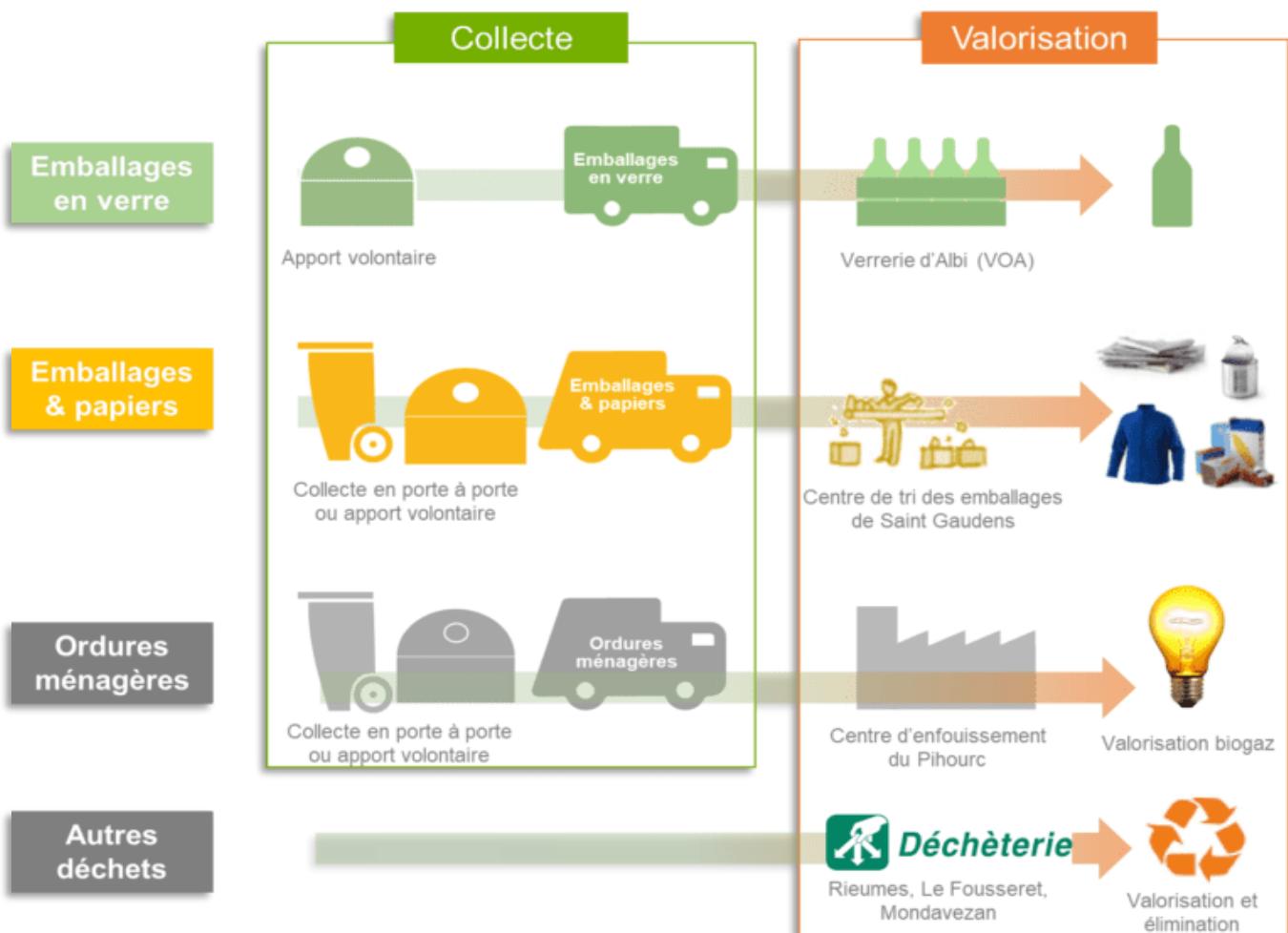


Figure 9: Destinations de traitement des différents flux collectés

Le **Tableau 5** reprend les données essentielles des flux collectés en PAP.

	OMR	BCMPJ	Cartons Pro
Population desservie	26 485 habitants	26 485 habitants
Tonnages annuels	2 772 t	2 182 t	134,66 t
Couleur du bac	Gris/Bordeaux	Gris/Jaune	Gris/Jaune

Tableau 5: Données relatives au porte-à-porte sur la CC Cœur de Garonne

2.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Les producteurs non ménagers peuvent avoir recours, dans le cadre de la tarification incitative, à la collecte du SPED tant que les déchets générés restent compatibles avec la collecte des ménages. Le seuil maximal de collecte hebdomadaire accepté est égal à 4 200 litres que ce soit pour les ordures ménagères résiduelles mais également pour les déchets recyclables.

2.5 FOCUS SUR LES DECHETERIES

La CC Cœur de Garonne dispose de trois déchèteries situées respectivement sur les communes de Rieumes, Le Fousseret et Mondavezan. Ces structures sont accessibles à l'ensemble des administrés du territoire, ainsi qu'aux collectivités et artisans de la CC Cœur de Garonne. Pour les particuliers, l'accès est gratuit après enregistrement initial avec délivrance d'une carte d'accès (une par foyer) à présenter lors de chaque visite.



Figure 10: Positionnement des déchèteries sur le territoire

Les déchèteries situées à Rieumes et Le Fousseret sont accessibles aux artisans du territoire, après enregistrement initial obligatoire, selon les modalités d'accueil et de facturation propres aux ex-collectivités. Sur Rieumes, la facturation se fait sur la base d'une pesée (présence d'un pont bascule) tandis que sur Le Fousseret, elle est basée sur un tarif forfaitaire au passage. Ces conditions ont été votées par la Communauté de Communes Cœur de Garonne par délibération (D-2017-253-7- 10) et sont précisées dans le tableau ci-dessous (**Tableau 6**).

LE FOUSSERET (Tarif au passage)	RIEUMES (Tarif au kg)
Encombrants / Tout-venant : 10 € Déchets verts : 20 € Gravats : 10 € DMS : 3 € par litre ou par kg (Avec un minimum d'1 l ou d'1 kg)	Encombrants / Tout-venant : 0,09 € Végétaux : 0,021 € Gravats : 0,005 € Bois : 0,038 € Pelouse : 0,017 € DMS : Peintures, filtres, solvants : 0,60 € Produits phyto : 1,80 €

Tableau 6: Modalités de facturation des artisans en déchèterie

L'accueil est assuré par les agents de déchèterie qui orientent les usagers et contrôlent la conformité des dépôts. La déchèterie est un service complémentaire à la collecte des Ordures Ménagères et Assimilés (OMR, Emballages Recyclables, et Verre). Les usagers peuvent y déposer tous les déchets volumineux, encombrants ou dangereux qui ne peuvent, et ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Les flux de déchets acceptés sont les suivants :

Tout-venant	Ferrailles	Bois	Branchages
Pelouses	Gravats	Cartons	Gros électroménager
Petit électroménager	Ecrans	Déchets Ménagers Spéciaux	Lampes et Néons
Huile de vidange	Huile alimentaire usagée	Piles et batteries	Papiers Graphiques
Emballages Ménagers Recyclables	Verre d'emballage	Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (<i>patients en auto-traitement</i>)	Pneus de véhicules légers (<i>propres</i>)
Textiles et Chaussures usagés	Radiographies médicales	Mobilier usagé	

Tableau 7: Déchets occasionnels acceptés sur les déchèteries de la CC Cœur de Garonne

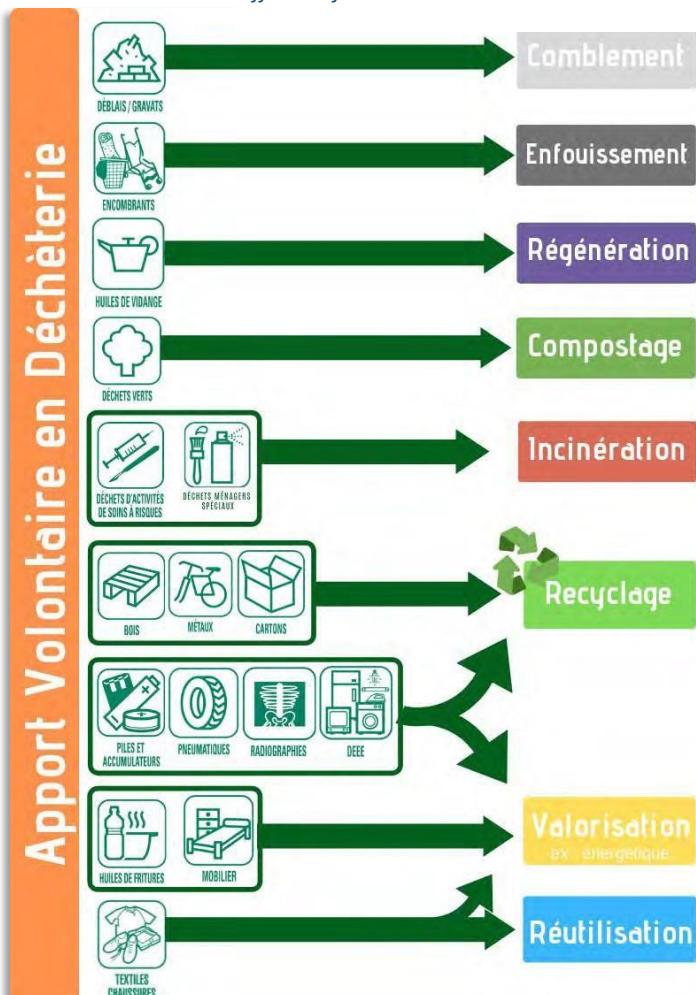
Les jours et horaires d'ouvertures sont compilés dans le **Tableau 8** qui suit :

RIEUMES	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM
Particuliers	FERMÉ	9h00- 12h00	14h00- 17h00	9h00- 12h00	14h00- 17h00	9h00- 12h00	14h00- 17h00	9h00- 12h00	14h00- 17h00	9h00- 12h00	14h00- 17h00	
Professionnels		9h00- 12h00	14h00- 17h00	9h00- 12h00	14h00- 17h00	9h00- 12h00	14h00- 17h00	9h00- 12h00	14h00- 17h00			
LE FOUSSETRET	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM
Particuliers et Professionnels	FERMÉ		9h00- 12h00	14h00- 17h00								
MONDAVEZAN	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM
Particuliers	FERMÉ		9h00- 12h00	14h00- 17h00								

Tableau 8: Jours et horaires d'ouvertures des déchèteries de la CC Cœur de Garonne

Les flux de déchets collectés en déchèterie suivent également une filière de traitement/valorisation spécifique à leur nature (cf. **Figure 11**).

Figure 11 : Filières de traitement et valorisation des différents flux de déchèterie



2.6 SYNTHESE

Les différents flux de déchets pris en charge sont listés dans le **Tableau 9**. Le mode de collecte, la compétence ainsi que l'organisation et l'exutoire de chaque flux y sont également précisés.

Régie / Délégation / Prestation ou Partenariat

Flux de déchets

	Mode	Prestataire	Prestataire	Type	Exutoire
OMr	PAP/AV	Régie	SYSTOM des Pyrénées	Enfouissement	ISDND du Pihourc (31)
RSHV - BCMPJ RSHV - BCMF	PAP	Régie	SYSTOM des Pyrénées	Recyclage	Voir détail des flux
RSHV - J	AV	Régie (Zone Nord)	SYSTOM des Pyrénées	Recyclage	Voir détail des flux
		SYSTOM des Pyrénées (Zone Sud)			
Acier	AV	Régie (Zone Nord)	SYSTOM des Pyrénées	Recyclage	Voir détail des flux
		SYSTOM des Pyrénées (Zone Sud)			
Aluminium	PAP/AV		Saica Natur	Recyclage	
PCNC	PAP/AV		Saica Natur	Recyclage	
PCC	PAP/AV		Véolia Midi-Pyrénées	Recyclage	
PET clair	PAP/AV		Véolia Midi-Pyrénées	Recyclage	
PET foncé	PAP/AV		Paprec France	Recyclage	
PEHD	PAP/AV		Paprec France	Recyclage	
Papiers	PAP/AV		Saica Natur	Recyclage	
Refus de tri			SYSTOM des Pyrénées	Enfouissement	ISDND du Pihourc (31)
Verre	AV	Régie (Zone Nord) SYSTOM des Pyrénées (Zone Sud)	Verrerie Ouvrière d'Albi	Recyclage	Verrerie Ouvrière d'Albi (81)
Déchets vert	PAP/Déchèterie	Régie	SARL Gajan (Déchèterie) Suez Environnement (PAP)		SARL Gajan (Déchèterie) Plateforme de Roquefort- sur-Garonne (PAP)
Textiles	AV	Le Relais	Le Relais	Réutilisation / Recyclage	Centre de tri de Marciac (32)
Encombrants	Déchèterie	Régie	SIVOM St Gaudens	Enfouissement	ISDND du Pihourc (31)
Cartons	Déchèterie	Régie	SIVOM St Gaudens	Recyclage	Véolia Midi-Pyrénées
Ferrailles	Déchèterie	Régie	Comminges Métaux Services	Recyclage	
Gravats	Déchèterie	Régie	Denjean	Comblement	
Bois	Déchèterie	Régie	Corudo	Valorisation énergétique / Recyclage	Corudo (31)

Tableau 9: Synthèse des informations concernant la collecte et le traitement en fonction des flux

	Mode	Prestataire	Prestataire	Type	Exutoire
Electroménagers (DEEE)	Déchèterie	Régie	Ecosystèmes	Réparation / Recyclage	Envie 2E (31)
Déchets Dangereux (DDS)	Déchèterie	Régie	EcoDDS <i>Eoval (hors périmètre EcoDDS)</i>	Incinération spéciale	SIAP (33)
Mobilier usagé (DEA)	Déchèterie	Régie	Ecomaison	Recyclage / Valorisation	Corudo (31)
Piles et accumulateurs	Déchèterie	Régie	Corépile	Recyclage / Valorisation	
Lampes et tubes	Déchèterie	Régie	Recylum	Recyclage / Valorisation	Artemise (10)
DASRI	Déchèterie	Régie	DASTRI	Incinération spéciale	SETMI (31)
Huiles minérales	Déchèterie	Régie	Carmausine de récupération	Régénération	
Huiles alimentaires	Déchèterie	Régie	Diélix	Valorisation énergétique	Véolia (31)
Batteries	Déchèterie	Régie	Comminges Métaux Services / PAFM Recyclage	Recyclage / Valorisation	
Radiographies médicales	Déchèterie	Régie	Remondis	Recyclage	
Pneus de véhicules légers	Déchèterie (Rieumes)	Régie	Aliapur <i>Drohé (non conformités)</i>	Recyclage / Valorisation énergétique	

CHAPITRE 3 : LA PREVENTION DES DECHETS

La prévention des déchets relève d'une volonté politique forte de la CC Cœur de Garonne.

Engagée dans un programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) depuis le 1^{er} janvier 2017, la CC Cœur de Garonne s'est lancée dès 2018, dans l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Outre les exigences écologiques visant à préserver les ressources et réduire les pollutions (LTECV), la prévention des déchets s'avère être un impératif financier compte tenu de l'augmentation des coûts, notamment de traitement, observés ces dernières années.

3.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010

Pour évaluer concrètement l'évolution de la production de déchets sur le territoire, il est demandé aux collectivités de présenter, dans le cadre du rapport annuel du SPGD, l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010. Cet indice se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Indice de réduction des DMA} = (\text{Tonnage}_{2020} \times 100) / \text{Tonnage}_{2010}$$

Avant de présenter et d'interpréter les résultats, il convient de rappeler quelques particularités spécifiques à la CC Cœur de Garonne.

- ✓ Dans son projet ZDZG, la CC Cœur de Garonne s'était fixée trois objectifs prioritaires sur la réduction des quantités destinées à l'enfouissement, les quantités d'OMA et les quantités de biodéchets dans les OMR à l'horizon 2022 et 2025 (**Figure 12**) :

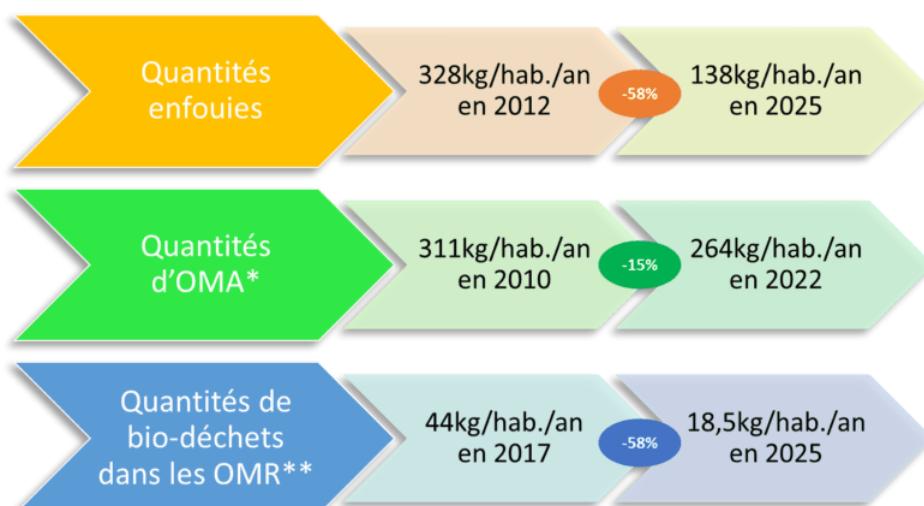


Figure 12: Objectifs ZDZG de la CC Cœur de Garonne

- ✓ Concernant l'année de référence pour le calcul de l'indice de réduction des déchets, si les données de tonnages des OMA sont disponibles et représentatives pour l'année 2010, il en va différemment à propos des DMA puisque la déchèterie de Mondavezan n'a ouvert ses portes qu'en juillet 2011. **L'année 2012** étant la première année pour laquelle la collectivité dispose des données de flux complets pour la déchèterie de Mondavezan, elle constitue **la première année vraiment représentative des données de DMA** et donc **l'année de référence par rapport aux objectifs de réduction au lieu de 2010**.

Tableau 10 : Années de référence pour les flux d'OMA et de DMA

Année de référence	OMA	DMA
	2010	2012

Tableau 10: Années de référence pour les flux d'OMA et de DMA

- ✓ La CC Cœur de Garonne a été marquée par une évolution rapide de sa population entre 1999 et 2015 passant de 23 974 à 34 402 habitants, soit une évolution annuelle moyenne de +2%. L'augmentation de la population sur 5 ans (2010 à 2015) est de +5,2%. Cette donnée biaise donc fortement l'observation des seuls tonnages.
- ✓ La CC Cœur de Garonne est une entité encore « jeune », ayant hérité de l'organisation propre à chacune des ex-collectivités. Le SPGD mobilise donc un effort important pour harmoniser et optimiser le service aux administrés.

		DMA	OMR	OMA	Déchèterie	DMA (hors gravats)	Enfouissement
2022	Indice	131,12	100,78	101,25	179,53	123,27	101,88
	Tonnages	19 656	6 949	9 731	10 986	17 461	10 066
	Performances à l'habitant	541,28	191,35	267,97	283,41	480,84	277,19
2023	Indice	131,12	101	101,25	179,53	123,27	101,88
	Tonnages	18 877	4 304	7 395	11 483	16 592	7 906
	Performances à l'habitant	556	123	236	313	495	215
2024	Indice	131,12	100,78	101,25	179,53	123,27	101,88
	Tonnages	16 919	3 738	7 685	9 178	18 090	7 590
	Performances à l'habitant	473	105	215	257	506	212

Tableau 11: Valeur de l'indice de 2022 à 2024, calculé sur la base des tonnages

On note pour 2024:

- ✓ Une baisse des tonnages d'OMR liée aux effets de la tarification incitative.
- ✓ Une augmentation des collectes sélectives, liée aux mesures de prévention et communication mises en place au cours de l'année 2024, mais également un effet de la mise en place de la tarification incitative.
- ✓ Une diminution des quantités déposées en déchèterie (Tout-venant, gravats, bois et déchets verts et mobilier principalement),
- ✓ Une baisse logique des DMA, due à la baisse des OMR.

3.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES

Dans le cadre de sa démarche ZDZG, la Communauté de Communes Cœur de Garonne s'est engagée sur plusieurs thématiques relevant de la prévention des déchets et de la sensibilisation (communication et sensibilisation, PLPDMA, gestion de proximité des biodéchets, mode de financement et connaissance des coûts...). Les actions menées depuis 2021 sont synthétisées dans les lignes qui suivent.

3.3 PLPDMA

Engagement obligatoire du projet ZDZG, l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été initié par la CC Cœur de Garonne en mars 2018 et officialisé **par délibération le 29 mai 2018**.

Le PLPDMA est un document réglementaire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés. Ce document détaille à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Il doit également établir le dispositif de suivi et d'amélioration continu du programme. Ce plan, modifiable ou révisable, doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans.

L'année 2019 a permis la finalisation du PLPDMA, ainsi que sa **consultation publique (délibération du 02/10/2019)** et son approbation finale par **délibération le 17 décembre 2019**.

Du diagnostic initial, découle un programme d'actions, élaboré en 2019, décliné selon huit axes de travail précisés dans le **Tableau 12** :

AXES	THEMATIQUES
AXE A	Eco-exemplarité des collectivités
AXE B	Gestion de proximité des biodéchets
AXE C	Lutte contre le gaspillage alimentaire (GA)
AXE D	Consommation responsable
AXE E	Prolongement de la durée d'usage
AXE F	Utilisation des instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
AXE G	Participation aux actions emblématiques locales, nationales et européennes
AXE H	Développement d'outils de communication et de sensibilisation dédiés au PLPDMA

Tableau 12: Axes de travail du PLPDMA

Le PLPDMA est établi pour la période 2018-2024.

3.4 CONNAISSANCE DES COUTS

Dans le cadre du programme ZDZG, la CC Cœur de Garonne s'est engagée dans une démarche de connaissance des coûts selon la méthode Comptacoût de l'ADEME. Cette méthode garantie une connaissance détaillée des coûts selon les flux et les étapes techniques (matrice des coûts), ce qui en fait un excellent outil pour la gestion du service.

Grâce à cette démarche, initiée en 2018, la CC Cœur de Garonne produit annuellement sa matrice des coûts et la déclare sous SINOE. La matrice de l'année N est produite et validée sur l'année N⁺¹. La collectivité dispose ainsi de ses matrices des coûts pour les années 2017 à 2023.

La matrice 2024 a été réalisée sur le second semestre 2025 et est en cours de validation sous SINOE. Les résultats sont présentés au paragraphe **7.5 Coûts du service**.

3.5 ACTIONS DE PREVENTION MISES EN PLACE

3.5.1 Autocollant Stop-Pub

Tout au long de l'année, le service propose des autocollants stop-pub : lors des différentes manifestations, sur les déchèteries et aux accueils des bureaux Cœur de Garonne, ainsi qu'en mairies (**Figure 15**). Un autocollant stop-pub sur sa boîte aux lettres, c'est 40 kg de déchets d'imprimés publicitaires non sollicités évités et de nombreuses ressources préservées !



Figure 13: Autocollant stop pub

3.5.2 Promotion du compostage individuel

L'étude de caractérisation ayant révélé une part importante de fermentescibles dans les ordures ménagères résiduelles, la C.C. Cœur de Garonne a souhaité poursuivre la campagne de promotion du compostage auprès des ménages engagée par les anciennes collectivités en proposant des composteurs individuels à tarif préférentiel (15 €) mis à disposition sur les déchèteries de Rieumes et Mondavezan.

Ce sont ainsi **528 composteurs** qui ont été distribués aux usagers sur l'ensemble du territoire en 2024 (pour rappel depuis 2021 : 1 418 composteurs vendus), contre une participation de 15 €. Afin de faciliter le geste de tri dès la cuisine des usagers, un bioseau de 10 litres avec anse et couvercle est proposé avec le composteur.



Figure 14: Composteur individuel

3.5.3 Promotion du compostage collectif

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers. C'est pourquoi la CC Cœur de Garonne finance et développe l'installation d'aires de compostage partagé sur les communes en ayant fait la demande afin d'offrir aux usagers, résidents en maison de ville sans jardin ou en appartement, une solution pratique et responsable pour trier ou valoriser leurs biodéchets. Cette initiative a pour objectif de réduire de 30% le volume des OMR des foyers utilisateurs. Composter contribue à la préservation de l'environnement, produit un fertilisant de qualité et crée du lien social entre les participants.

Fin 2024, 14 sites de compostage partagé sont actifs sur 9 communes. Chaque site peut accueillir une soixantaine de foyers.



Figure 15: Aire de compostage partagé de Ste Foy de Peyrolières

3.5.4 Sensibilisation à la prévention des déchets de l'enfance jeunesse et du grand public

La sensibilisation au tri et à la prévention des déchets a été réalisée auprès de 736 personnes (adultes et enfants) dans le cadre d'animations et de 395 interventions en porte à porte, auprès des particuliers, associations et professionnels.

Tableau 13: Suivi des interventions des ambassadrices du tri en 2024

Type d'Interventions	Thème	Public	Origines	Nombre de personnes touchées
Prévention	Compostage	Adultes	Pros	11
			Usagers	143
		Scolaires	Maternelles	80
			Lycéens	40
		Périscolaires	Adolescents	21
			Enfants	
Sensibilisation	Tri	Scolaires	Maternelles	120
			Primaires	77
			Collégiens	145
		Adultes	Pros	34
			Assos	4
			Usagers	61
Intervention	Défaut de tri	Adultes	Particuliers	354
			Assos	2
			Pros	39

CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

Un rappel des tonnages et des performances est présenté ci-dessous.

	2024		2023		2022	
	Tonnages	Kg/hab	Tonnages	Kg/hab	Tonnages	Kg/hab
OMR	3 737,87	104,65	4 303,96	122,91	6 948,85	196,21
Tri en mélange (BCMPJ)	2 178,75	61,00	1 669,01	47,67	1 241,44	35,05
Emballages (BCMP)	172,98	4,84	142,62	4,07	40,04	1,68
Papiers (J)	18,24	0,51	40,54	1,16	59,44	1,64
Verre	1 235,30	34,58	1 239,11	35,39	1 074,59	30,34
Refus de tri (RdT)	1 185,00	33,18	768,51	21,95	366,76	10,36
Déchets Verts en PAP	55,30	1,55	101,85	2,04	133,02	3,76
Tout-venant	2 621,64	73,40	2 833,68	80,93	2 750,37	77,66
Cartons	365,03	10,22	394,88	11,28	345,19	9,75
Ferrailles	368,40	10,31	400,29	11,43	432,00	12,20
D3E	374,11	10,47	539,87	15,42	360,55	10,18
Déchets verts	3 689,45	103,29	3 243,28	92,63	2 754,34	77,77
Bois	1 003,42	28,09	948,93	27,10	783,55	22,12
Gravats	2 075,85	58,12	2 285,80	65,28	2 194,65	61,97
Mobilier - DEA	824,23	23,08	846,65	24,18	330,80	9,34
DMS (Eco-DDS)	43,67	1,22	41,24	1,18	35,00	0,99
DMS (hors Eco-DDS)	13,09	0,37	12,65	0,36	10,19	0,29
Piles/ Accumulateurs	2,63	0,07	2,66	0,08	1,99	0,06
Lampes et Tubes	1,13	0,03	1,27	0,00	1,25	0,04
DASRI	0,71	0,02	0,72	0,00	0,51	0,01
Huiles minérales	16,02	0,45	25,02	0,80	23,22	0,71
Huile Alimentaire Usagée	0,65	0,02	2,64	0,08	1,47	0,04
Pneus	5,80	0,16	2,11	0,60	8,22	0,23
Textiles (TLC)	169,45	4,74	142,76	4,08	123,77	3,59
Batteries	7,74	0,22	4,93	0,14	5,74	0,13
Total OMA	7 343,14	205,58	7 395,24	211,20	9 731,12	267,97
Total Déchèterie	11 638,32	325,83	11 379,96	327,94	10 291,62	283,41
Total DMA	20 166,45	564,59	18 877,05	539,14	19 655,98	541,28
Total DMA Hors Gravats	18 090,60	506,47	16 591,25	473,86	17 461,33	480,84
Total Enfouissement	7 544,51	211,22	7 906,15	225,79	10 065,98	277,19
Total Recyclage	3 153,70	88,29	3 117,94	89,05	2 873,01	79,12
Total Valorisations	10 486,00	293,57	9 399,71	268,44	8 306,85	228,75

Tableau 14: Tonnages et performances à l'habitant selon les flux de déchets

En 2024, **20 166 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA)** ont été collectés par la CC Cœur de Garonne, dont **7 343 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)**, soit respectivement **506 et 205 kg/hab./an.**

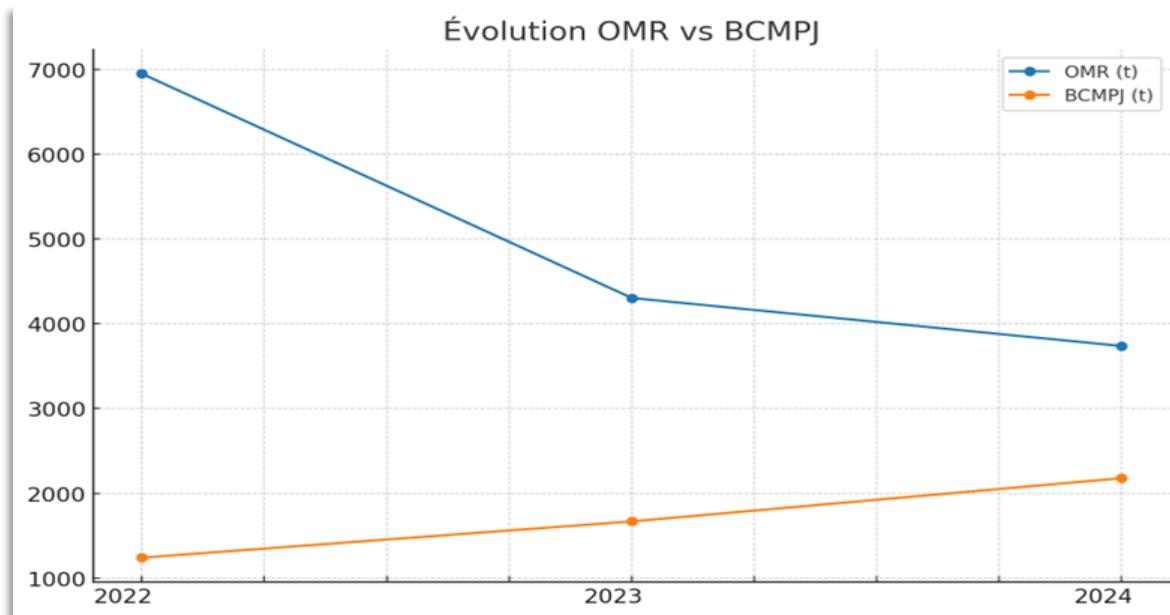


Figure 16: Analyse graphique des flux de déchets 2022 à 2024

La forte baisse (- 46 % sur 2 ans) des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) s'accompagne d'une hausse marquée du tri en mélange (BCMPJ). Ceci traduit un transfert des flux grâce à l'amélioration de la collecte sélective en réaction à la mise en place de la TI.

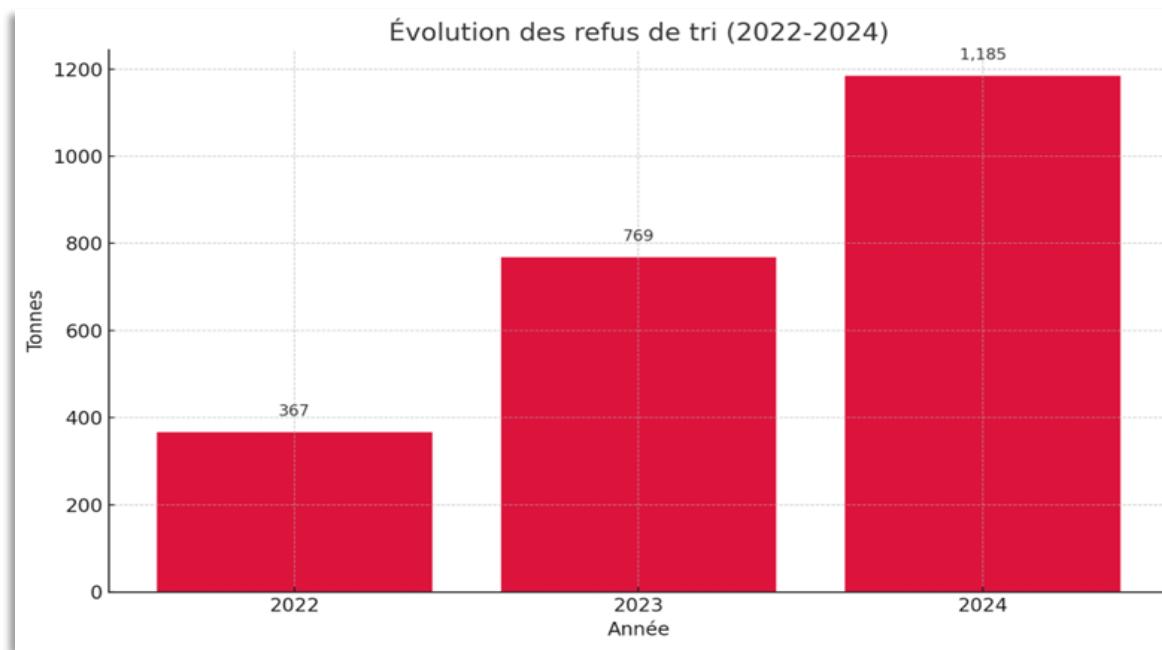


Figure 17: Evolution des refus de tri

Les refus de tri progressent fortement, signe d'une augmentation des erreurs de tri. Cette tendance constitue un point de vigilance majeur pour améliorer la qualité du tri.

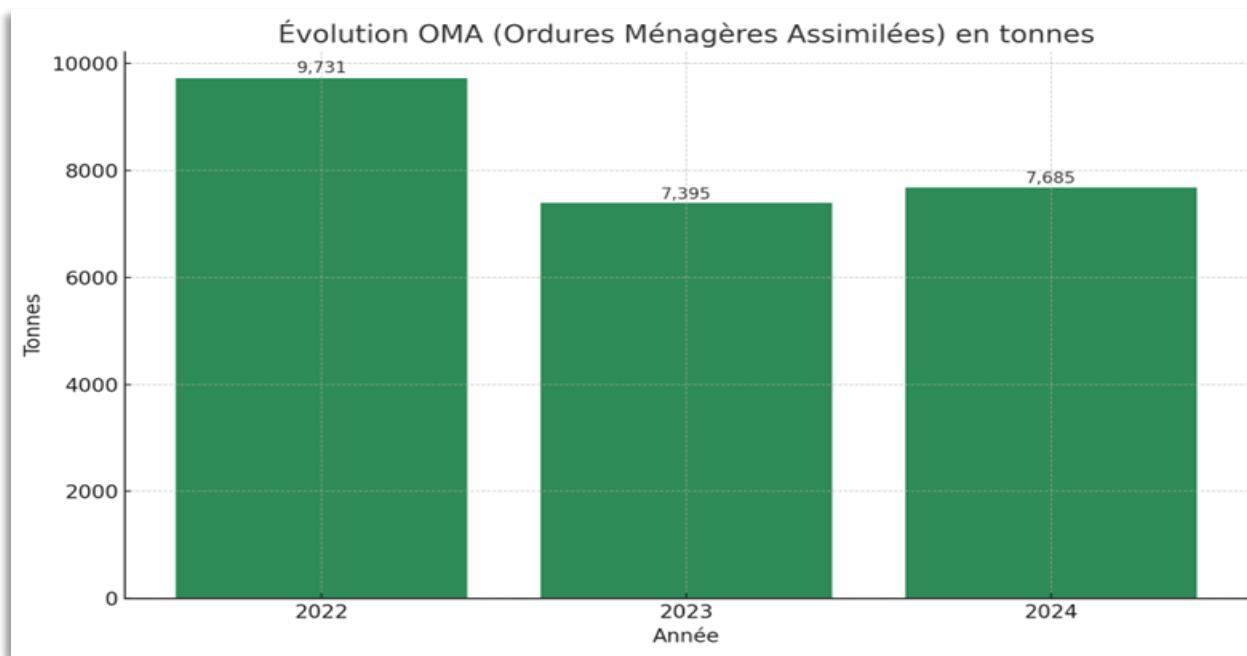


Figure 18: Courbe d'évolution des OMA en tonnes

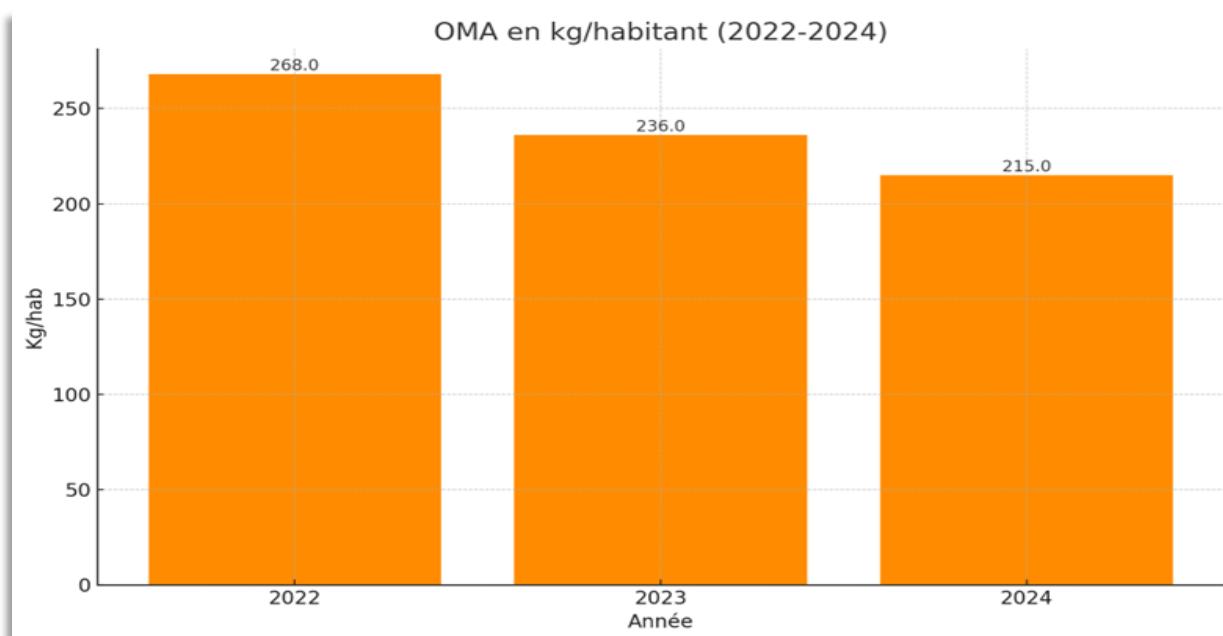


Figure 19: Courbe d'évolution des OMA en performance à l'habitant (kg/hab./an)

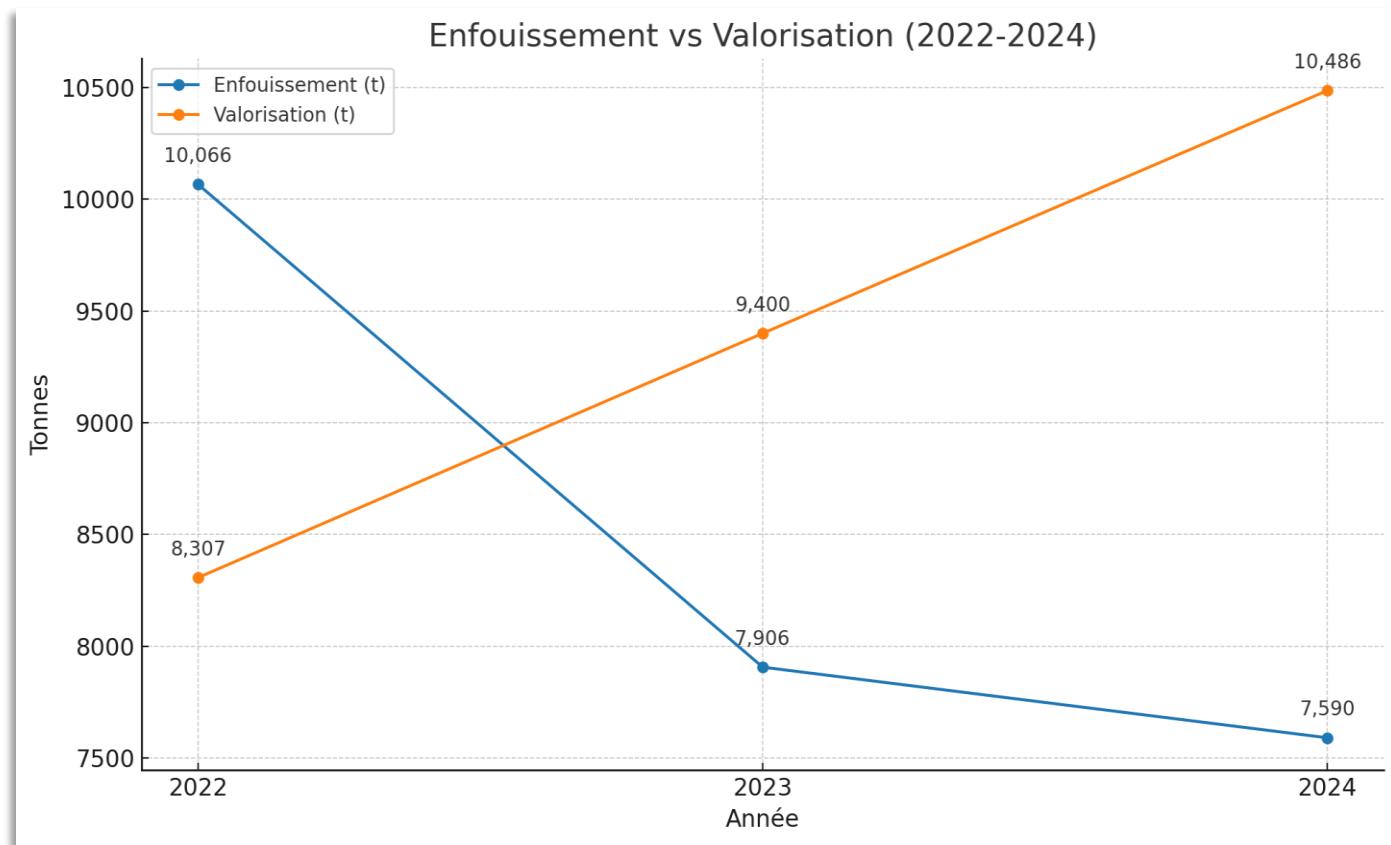


Figure 20: Evolution de l'enfouissement et de la valorisation

Les deux courbes se croisent en faveur de la valorisation des déchets ce qui montre une inflexion vertueuse de la gestion des déchets.

La tarification incitative couplée aux extensions des consignes de tri a eu les résultats escomptés. Non seulement les OMR passent de 196 kg/habitant à 105 kg/habitant en 2 ans, mais le tri augmente régulièrement, illustration claire du transfert des flux d'OMR vers la collecte sélective. Le verre reste relativement stable ce qui suggère que le geste de tri du verre ne laisse plus de marge de progression spectaculaire. Les refus de tri croissent de manière inquiétante, induits par :

✓ **L'extension des consignes de tri**

- Plus on élargit le champ des emballages acceptés, plus il y a mécaniquement de déchets souillés (pots de yaourts, barquettes grasses, films plastiques).
- Ces matériaux, bien qu'autorisés, sont difficiles à recycler et génèrent davantage de refus techniques au centre de tri.

✓ **La présence de sacs et d'ordures ménagères dans le tri**

- Beaucoup d'habitants continuent à jeter des sacs poubelle entiers dans les bacs de tri, pensant parfois bien faire (beaucoup de sacs contiennent seulement du tri).
- Ces sacs perturbent le process mécanique et manuel du centre et entraînent un rejet massif du contenu.

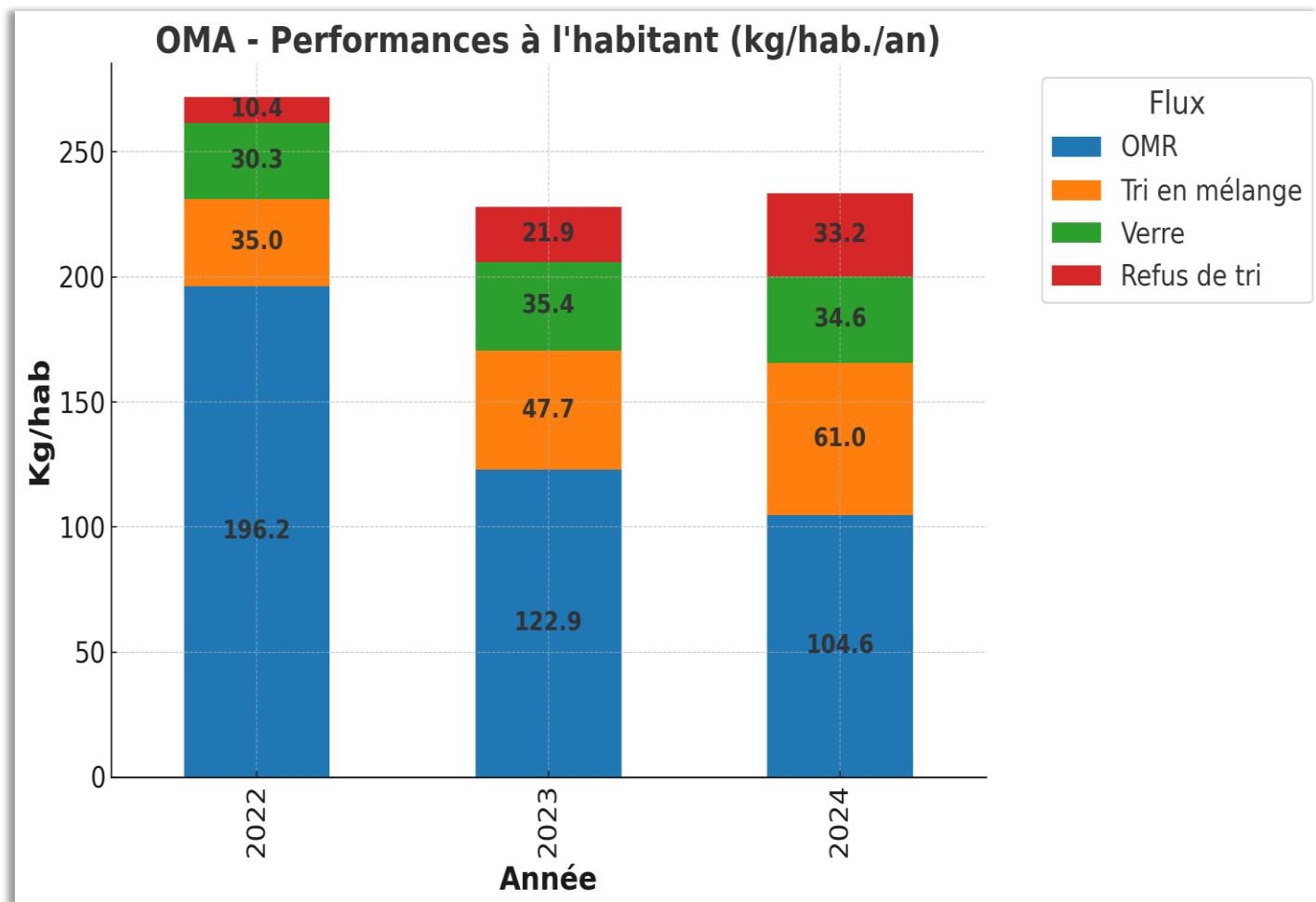


Figure 21: Détail des flux d'OMA en performance à l'habitant (kg/hab./an) depuis 2022

CHAPITRE 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN

Les DMA (déchets ménagers et assimilés) par habitant restent stables, autour de 540–565 kg/hab. entre 2022 et 2024.

La quantité globale de déchets produite par habitant n'a pas baissé significativement, mais leur nature a profondément changé : moins d'OMR, plus de flux orientés vers la valorisation.

Le défi pour 2025 ne sera plus seulement de réduire les OMR mais de **réduire la production totale de déchets**.

En ce qui concerne le recyclage et les modes de valorisation des déchets, le **Tableau 15** présente la part des différents modes de traitement (représentée graphiquement en **Figure 22**).

	2024	2023	2022
Enfouissement (OMR, RdT, Tout-venant)	7 544,51	7 906,15	10 065,98
Comblement (Gravats)	2 075,85	2 285,80	2 194,65
Recyclage (Recyclables, Ferrailles, Cartons)	4 338,70	3 886,45	2 825,94
Autres valorisations (D3E, DEA, TLC...)	10 486,00	9 745,76	7 718,63
Incinération Spéciale (DMS, DASRI)	57,46	54,61	45,70
TOTAL	24 502,52	23 878,77	22 850,90

Tableau 15: Parts des différents modes de traitements (en tonnages)

La part des déchets enfouis représente 30% en 2024, celle du recyclage 18%. La part des autres valorisations, qui concerne les déchets collectés dont la collecte est assurée par les éco-organismes en charge des filières de traitement (Electroménager, Mobilier, Déchets diffus spécifiques, Lampes...) représente 42%.

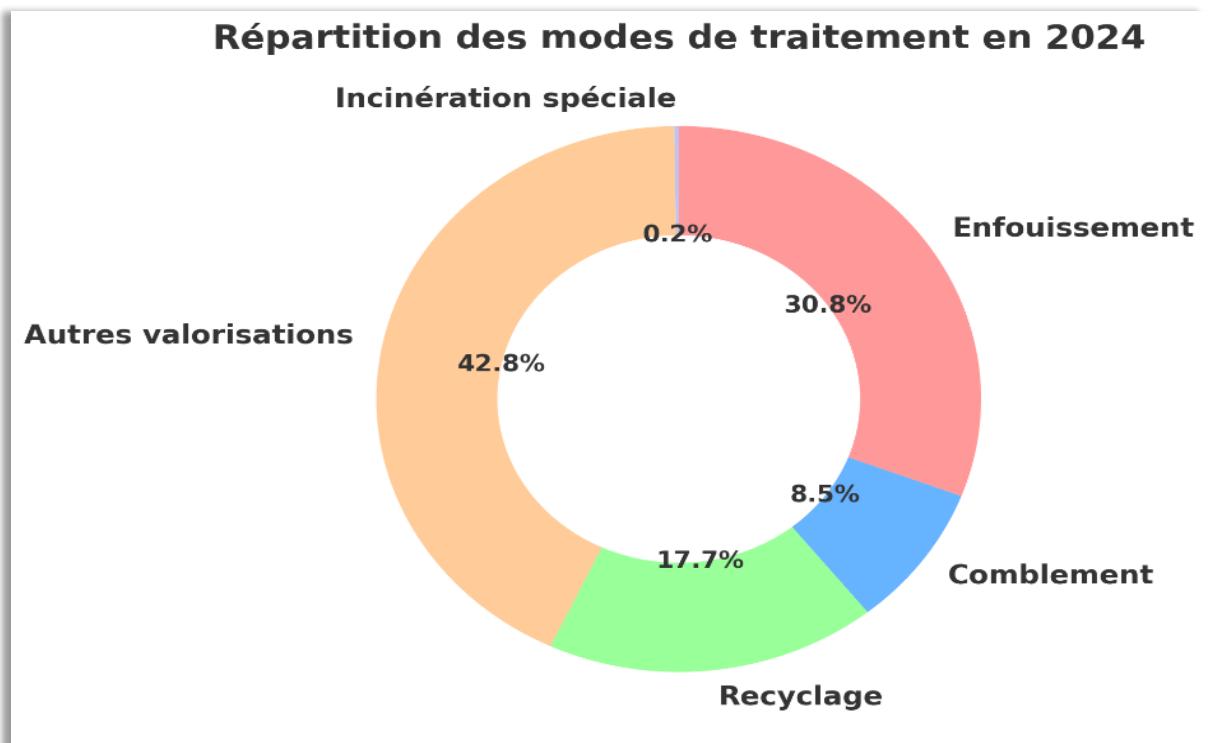


Figure 22: Représentation visuelle des parts (en % des tonnages) des modes de traitement en 2024

Le bilan d'activité pour l'année 2024 du SYSTEM fait ressortir la quantité de déchets par habitant, produite sur les 8 EPCI du Sud de la Haute Garonne, Sud-Ouest de l'Ariège et les quelques communes adhérentes au syndicat du département des Hautes-Pyrénées.

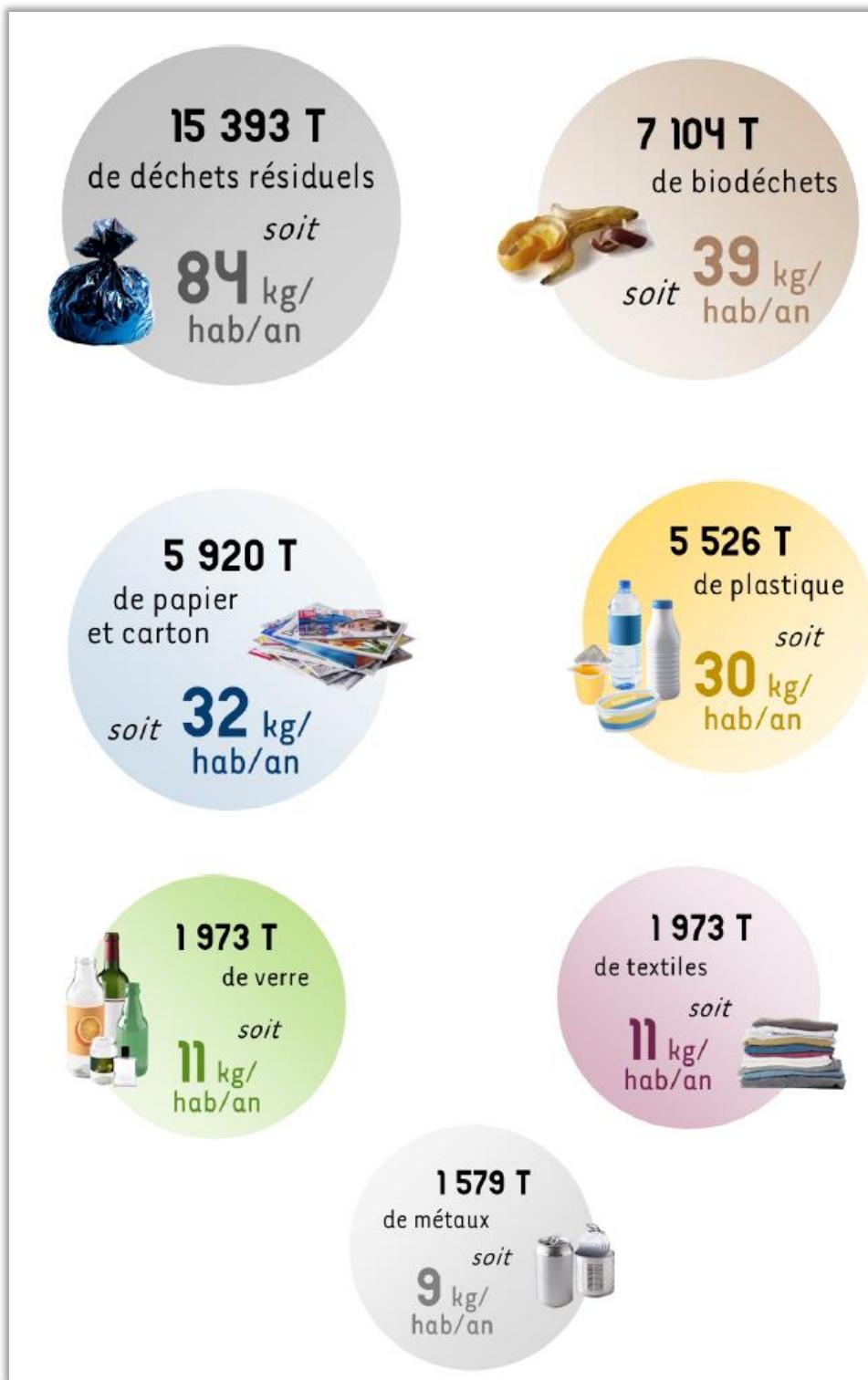


Figure 23: Les déchets dans la poubelle noire en 2024-Source Bilan 2024 System

CHAPITRE 6 : LA COMMUNICATION

Le service et l'équipe de communication ont réalisé en 2024 une large diffusion des actions visant à informer et sensibiliser les différents publics sur la mise en place de la tarification incitative.

6.1 COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

6.1.1 Site Internet

Différentes pages abordent la gestion des déchets sur le site internet de la communauté de communes. Ces pages regroupent des informations pratiques (calendriers de collectes, déchets acceptés en déchèteries, la localisation des points d'apports volontaires ...), mais aussi un volet dédié à la tarification incitative (pourquoi, comment, quel coût...) avec quelques vidéos explicatives, ainsi que des chiffres et conseils pour bien gérer ses déchets. (**Figure 20**).

The screenshot shows two main sections of the website:

- FAQ Page (FOIRE AUX QUESTIONS):** A yellow button at the top. Below it is a list of questions with orange plus signs:
 - Pourquoi la création du compte usager est-elle obligatoire ?
 - Ce dernier permet de recenser les besoins de chaque foyer. Il vous permet d'accéder aux services de collecte des déchets.
 - + Avec le badge, puis-je jeter mon sac d'ordures ménagères dans tous les points d'apport volontaire ?
 - + Quelles sont les dimensions d'un bac ?
 - + Les résidences secondaires sont-elles soumises à la tarification incitative ?
 - + A quoi sert la TGAP ?
 - + Les tarifs sont en TTC ou HT ?
 - + Assistantes maternelles, couches, gestion ?
 - + Si je ne produis pas d'ordures ménagères pourquoi dois-je payer un abonnement ?
 - + L'accès aux déchèteries est gratuit à ce jour, cela va-t-il changer ?
- Tarification Incitative des Particuliers Page:** Shows the URL "Accueil > Tarification incitative des particuliers".
 - Tarification incitative des particuliers**
 - Pour contacter le service,appelez au 05 61 90 96 33**
 - Le service relation usagers est à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
 - Four green buttons with white text:
 - Pour calculer le montant de votre tarification incitative, cliquez ici et accédez à la grille tarifaire qui vous correspond (collecte à porte à porte ou en PAV)
 - Pour consulter votre production de déchets, cliquez ici (Login et mot de passe sur votre facture)
 - Pour payer votre facture de déchets ménagères cliquez ici
 - Pour adhérer à la mensualisation de vos factures, cliquez ici
 - A note: "Attention, le QRcode sur votre facture doit être scanné sur une borne « française des jeux » dans les bureaux de tabac agréés. Retrouvez la liste des buralistes agréés du 31 en CLIQUANT ICI."
 - Tarification incitative ?** Includes a video player for "Vidéo tarification incitative" and a "Nombre de dépôts" input field.
 - Comment utiliser les nouvelles colonnes ?** Shows a woman interacting with a modern waste collection unit.

Figure 24: Exemples de pages consultables sur le site internet de Cœur de Garonne

6.1.2 Actualités

Plus de 36 actualités relatives aux déchets ont été publiées en 2024 via le site internet de la communauté de communes. Beaucoup en lien avec la tarification incitative et la création du compte usager, mais aussi pour informer sur les modifications de collecte, les jours fériés, les manifestations diverses, les changements d'horaires en déchèterie pendant l'été ...

La plupart de ces actualités, mais aussi différents mails d'organisation du service, sont envoyés régulièrement aux communes du territoire (jours fériés, modification des tournées, ...).

Figure 25: Exemples d'actualités relatives à la TI

Accueil > Environnement > Tarification incitative : je déménage que dois-je faire ?

Tarification incitative : je déménage que dois-je faire ?

• 25 juillet 2024 Catégories : Environnement

Découvrez les démarches à faire en cas de déménagement.

TARIFICATION INCITATIVE



JE DÉMÉNAGE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Vous changez d'adresse ? Informez rapidement le service déchets Cœur de Garonne !

→ Je quitte le territoire de Cœur de Garonne

- J'appelle le 05 61 90 96 30 ou 05 61 90 96 33 ou j'envoie un mail à dechets@coeurdegaronne.fr
- Je transmets mon attestation de vente ou mon état des lieux de sortie à dechets@coeurdegaronne.fr ou à la déchèterie le jour de restitution du badge et/ou bac
- Je restitue mes bacs et / ou mon badge dans les plus brefs délais à la déchèterie de Riuméou ou Mondavezan exclusivement.
- Un remboursement sera effectué, et une nouvelle facture sera transmise au prorata de la période concernant la nouvelle adresse.

→ Je déménage dans une autre commune de Cœur de Garonne

Accueil > Environnement > Tarification incitative, facturation obligatoire

Tarification incitative, facturation obligatoire

• 29 février 2024 Catégories : Environnement

Certaines personnes n'ont toujours pas ouvert leur compte usager pour la gestion des déchets, ou ne sont toujours pas venues chercher leur badge et/ou leur nouveau bac. Aucune facturation n'a pu être émise.



Service relations usagers



Cœur de Garonne va contacter par courrier chacune de ces personnes. Elles auront 15 jours pour contacter le service gestion des déchets et venir récupérer leur badge et/ou bac.

Sans réponse après 15 jours, Cœur de Garonne ouvrira d'office un compte à leur nom et facturera une somme forfaitaire annuelle correspondant à :

□ Pour les foyers en porte-à-porte :

- L'abonnement d'accès au service
- La part variable relative au nombre de levées sur la base du tarif le plus élevé soit le forfait de 12 levées + 40 levées supplémentaires pour un bac de 360 litres

Soit 815,52€ par an. La facturation sera rétroactive.

□ Pour les foyers en apport volontaire :

- L'abonnement d'accès au service
- La part variable relative au nombre de dépôts sur la base du tarif le plus élevé soit le forfait de 144 dépôts + 480 dépôts supplémentaires.

Soit 794,33€ par an. La facturation sera rétroactive.

Pour contacter le service,appelez au 05 61 90 96 30 ou 05 61 90 96 33

Figure 26: Exemples d'actualités pour les manifestations et l'organisation du service

Accueil > Environnement > Grande campagne de nettoyage !

Grande campagne de nettoyage !

• 6 août 2023 | Catégories : Environnement

Cœur de Garonne a lancé une grande campagne de nettoyage de ses colonnes d'apport volontaire sur tout le territoire.



Les colonnes d'apport volontaire se salissent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Un équipement à haute pression et aspiration a été loué pour une grande campagne de nettoyage tout l'été qui sera renouvelée tous les ans. De plus, un lavage extérieur régulier des colonnes est effectué tout au long de l'année.

Accueil > Environnement > La déchèterie se refait une beauté !

La déchèterie se refait une beauté !

• 30 juillet 2023 | Catégories : Environnement

Face à l'utilisation croissante de la déchèterie de Rieumes pendant des années, sa mise en conformité est devenue indispensable.



Afin de pouvoir accueillir les utilisateurs dans de meilleures conditions, Cœur de Garonne a décidé de transformer la déchèterie de Rieumes. Les conditions de réception vont être améliorées, la signalétique développée, et une zone dédiée au réemploi va être créée. Les travaux se dérouleront de novembre 2025 à juillet 2026. Pendant la durée du chantier, la déchèterie restera ouverte au public mais les temps d'attente seront plus importants. Un nouveau système de contrôle sera mis en place. Il fonctionnera avec le badge qui vous a été remis lors de l'ouverture de votre compte usager. Ce système sera ensuite déployé dans les autres déchèteries. Afin de vous tenir informés, notre site internet sera mis à jour durant toute la période des travaux en cliquant [ici](#).

6.1.3 Journal intercommunal

Tous les ans, la communauté de communes édite un journal d'information pour l'ensemble des habitants du territoire. En 2024, trois numéros sont parus. Dans chacun des numéros, le service gestion des déchets communique sur des sujets en lien avec les déchets.

A l'heure des bilans

Le bilan d'activité 2023 prouve que le choix du passage à la tarification incitative fut le bon. Les résultats sont là, c'est incontestable.

Tous les déchets qui ne peuvent pas être triés, valorisés ou compostés sont enfouis. En 2023, avec la mise en place de la tarification incitative, ce sont 2 650 tonnes de déchets ménagers résiduels qui n'ont pas été enfouis. Cela représente une baisse près de 40 %, ce qui est considérable ! Nous pouvons être toutes et tous très fiers(ses) de ce résultat au-delà de toutes attentes.

Ce succès aurait pu nous faire économiser 309 345€. Malheureusement, les refus de tri ont augmenté de plus de 125% soit un surcroît de 154 039€ sont donc 768 tonnes de refus de tri qui sont parties à l'enfouissement.

A chaque fois qu'une personne peu civique jette un sac poubelle fermé déchets ménagers ou de tri, c'est tout le contenu du camion qui est considéré en erreur de tri ! Sans ces refus de tri, ces 768 tonnes de déchets pourraient être triées, valorisées mais surtout ne seraient pas enfouies.

Vive le VRAC !

Cette nouvelle affiche pour mieux trier ses déchets sera diffusée sur le territoire.

Pour toutes les erreurs de tri, un accroche bac sera posé, et le bac ne sera pas collecté.

Les emballages dans des sacs fermés sont des erreurs de tri qui coûtent cher !

Le compostage individuel

Le compostage est une excellente solution pour réduire le volume des ordures ménagères, et par conséquent, maîtriser sa facture de tarification incitative. Lorsqu'on possède un jardin, le compostage individuel est évidemment mais Coeur de Garonne met aussi en place des solutions pour les personnes qui n'ont pas de jardin.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Adopter un composteur permet de réduire la quantité de déchets ménagers de 30kg/an/abitant soit 156 kg pour une famille de 4 personnes

Le compostage collectif

Cœur de Garonne finance et développe l'installation d'aires de compostage partagé sur les communes en ayant fait la demande afin d'offrir aux usagers résidents en maison de ville sans jardin ou en appartement, une solution pratique et responsable pour trier ou valoriser leurs biodéchets. L'installation des aires se fait avec le soutien technique des communes et le suivi grâce à une communication directe entre les ambassadeurs du tri et les usagers. Les premiers points ont été installés à Martres Tolosane, Mauran, Béret, Saint-Elix-le-Château et Sainte-Foy-de-Peyrolières. D'autres aires vont voir le jour à Bousens, Cambonard, Cazères et Lherm. Des biseaux sont distribués gratuitement aux habitants lors des inaugurations puis au sein des différentes mairies concernées.

Pour retrouver les emplacements de ces aires de compostage sur <https://www.c-coeurdegaronne.fr/points-d-appoint-volontaire>

Ces deux brochures sont à votre disposition sur le site internet <https://www.c-coeurdegaronne.fr/environnement/déchets-verts/> ou auprès des ambassadeurs du tri au 06 26 06 11 98

Figure 27: Pages publiées en 2023 sur le journal de Cœur de Garonne

Les sujets abordés étaient les suivants :

- ✓ Janvier 2024 : La semaine de la SERD et ses animations, Refashion et ses aides, les D3E, les nouvelles REP de déchèterie, Les protections et les aides TI (4 pages).
- ✓ Mai 2024 : Le compostage, le réemploi artistique (2 pages).
- ✓ Septembre 2024 : Le bilan d'activité 2023, la visite du centre de tri, les ateliers de réemploi, le compostage partagé et le déploiement des colonnes enterrées (4 pages).

6.2 MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC

Journée Nettoyons la Nature

De plus en plus de communes participent aux journées « Nettoyons la Nature » sponsorisées par le groupe Leclerc.

Plus de 150 élèves et 120 adultes ont ramassé des déchets pendant 5 journées, le long des routes, des ruisseaux, autour des écoles, dans les centres-villes.

La quantité de déchets collectés à la main montrent l'importance de ce geste. C'est dans une convivialité joyeuse que petits et grands partagent ces journées.



Figure 28: Les participants sur la commune de Martres Tolosane



Figure 29: Affiche Nettoyons la Nature 2024

6.3 LES REFUS DE TRI

Les refus de tri ont augmenté de 54,13% entre 2023 et 2024. De plus en plus de bennes issues de la collecte sélective sont refusées à l'entrée du centre de tri pour tri non conforme. Les raisons principales sont la constatation d'un tri sale, chargé en ordures ménagères, et la présence de poches (OM et tri).

Un groupe de travail « Communication et Adéquation des dispositifs de collecte » a été créé et une campagne de prévention sur les erreurs de tri a donc été mise en place.

Cette campagne vise à réduire les refus de tri, en étudiant les habitudes des usagers et en augmentant la présence et la simplification des consignes sur les points de collecte. Les PAV sont les plus concernés par ces refus.

A l'arrivée au centre de tri de Villeneuve de Rivières, les poches indésirables sont écartées de la chaîne et rejoignent le centre d'enfouissement avec des frais supplémentaires importants. Fréquemment, ce sont des parties de bennes, voire des bennes entières qui sont réorientées vers l'enfouissement...

Cette campagne se déroule autour de plusieurs supports :

- ✓ Les actus « cœur de Garonne » pour les abonnés du site internet de la CC Cœur de Garonne : www.cc-coeurdegaronne.fr
- ✓ Le site internet : « trop d'erreurs de tri ». www.cc-coeurdegaronne.fr/trop-derreurs-de-tri

Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages se trient. Malheureusement les erreurs de tri sont nombreuses et peuvent être lourdes de conséquences.



Figure 30: Exemple d'actualité Déchets

- ✓ L'étude d'un affichage modulable et spécifique sur les PAV du territoire
- ✓ Des « accroche-bacs » destinés aux bacs individuels comportant des erreurs de tri, expliquant pourquoi les bacs jaunes n'ont pas été collectés.



Figure 31: Accroche bac Erreurs de tri (Recto et Verso)

- ✓ Le dernier bulletin n°19 « Cœur de Garonne info ».

Visite au centre de tri

Les déchets jetés dans le bac jaune ou la colonne de tri sont acheminés jusqu'au centre de tri du System des Pyrénées à Saint Gaudens.

Les camions déversent tous les déchets dans un grand hangar. Ils sont ensuite acheminés vers une première plateforme de tri dont l'objectif est d'enlever tout ce qui n'est pas du tri.

Malheureusement, on retrouve encore en 2024 des choses incroyables qui sont jetées dans le tri.

"Parfois nous avons des surprises !" précise un agent de tri. "Ce matin, nous avons vu un jouet sur le tapis de tri ! Régulièrement nous avons des sacs fermés. Certains contiennent des emballages mais d'autres des ordures ménagères ! De toute façon, tous les sacs fermés vont tous au refus de tri.

Mais nous avons même eu des bouteilles pleines, des poches de sang, ou encore des cadavres d'animaux !!! Certaines personnes ne respectent absolument pas les consignes et donc notre travail ! "

De plus en plus de personnes jettent leurs emballages de tri dans des sacs fermés. Cette recrudescence des sacs pollue les résultats du tri et coûte très cher à la collectivité.

Une fois ce premier tri effectué, les déchets sont envoyés sur une deuxième plateforme sur laquelle plusieurs agents séparent les déchets en fonction de leur typologie (papier, plastique, aluminium...) qui seront ensuite valorisés.

En 2023, Coeur de Garonne a apporté plus de 2 000 tonnes d'emballages au centre de tri.



Déchets de tri déposés



Première plateforme de tri



Refus de tri

+ 125%

+ 154 039€

RESPECTONS LES CONSIGNES DE TRI !

Séverine, agent de tri s'est piquée avec une seringue malgré le port des gants de protection. Une erreur de tri qui a nécessité un arrêt de la chaîne et la prise en charge médicale de l'agent.

Les déchets piquants sont des DÉCHETS DANGEREUX

Ils doivent être IMPÉNTRIABLEMENT déposés en plastique ou dans une boîte d'un professionnel de santé.

POUR LA SÉCURITÉ DES AGENTS

Le déchet ne doit pas être présenté à la collecte.

SYSTEM
des Pyrénées

Information du centre de tri



Des balles de tri

Figure 32: Page du bulletin « 19 » Cœur de Garonne info

- ✓ Des messages presse, radios, etc...
- ✓ Des affiches distribuées à toutes les communes.



Figure 33: Affiche Vive le VRAC

6.4 DISTRIBUTION PERMANENTE D'OUTILS DE COMMUNICATION

Le service de gestion des déchets distribue régulièrement des documents de communication pour ses usagers : grille tarifaire, mémo-tri, calendrier de collecte, autocollant stop pub, guide du compostage, ...

Les communes du territoire disposent d'exemplaires de ces documents dans leurs mairies. Ces outils sont également disponibles dans les 3 « Maisons de Cœur de Garonne » du territoire.

Les permanences de distribution des bacs sont animées par nos ambassadrices du tri, le mercredi à la déchèterie de Rieumes et le vendredi à la déchèterie de Mondavezan. Les informations concernant les bonnes pratiques du tri y sont diffusées auprès que chaque nouvel arrivant sur le territoire.



Figure 34: Mémo TRI autocollant

Tous les ans, le service réalise également des calendriers de collectes pour les communes collectées en porte à porte.



Figure 35: Calendrier de collecte

Partie 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

CHAPITRE 7 : BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

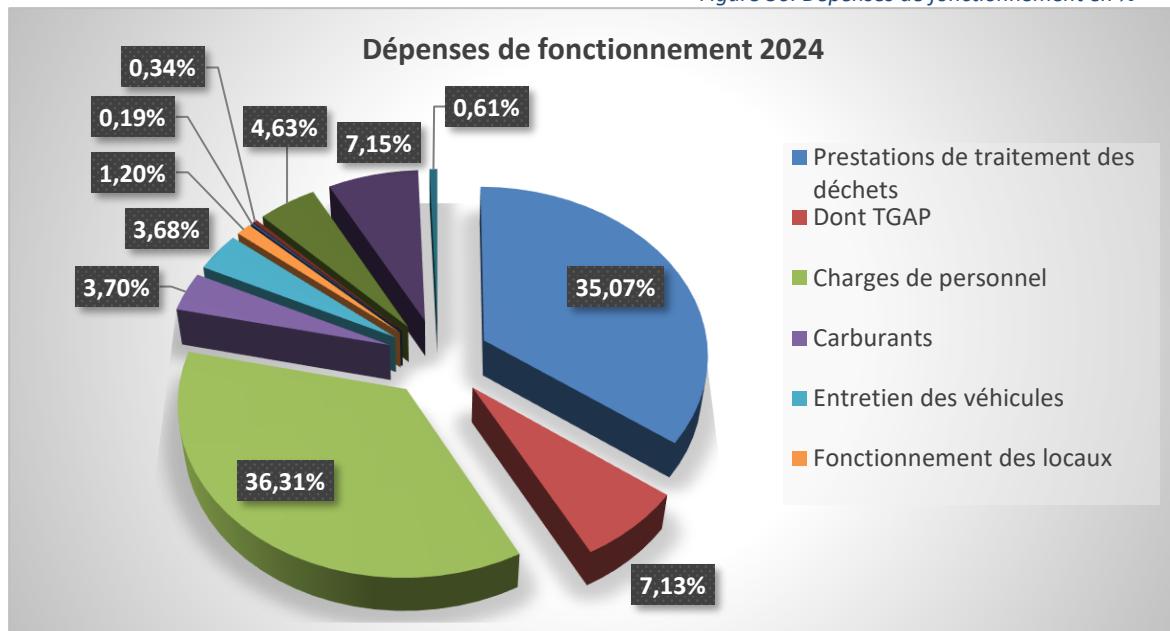
7.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du service s'élèvent à 6 255 632,82€ pour l'année 2024 (soit 175,13€/habitant), contre 6 207 366,88€ en 2023 (+ 0,78%), soit 15,87% depuis 2022. Les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissement) sont de 5 808 440,58€ en 2024 contre 5 739 114,93€ en 2023 (soit +1,21%), les principales dépenses du service correspondent aux prestations de transport, traitement des déchets (35%) et les charges de personnels (36%).

Dépenses de fonctionnement	2024	2023	2022
Prestations de traitement des déchets	2 193 540,11 €	2 253 675,60 €	2 058 238,37 €
<i>Dont TGAP</i>	446 014,16 €	411 119,96 €	393 138,10 €
Charges de personnel	2 271 482,72 €	2 429 617,33 €	2 136 741,60 €
Carburants	231 667,55 €	254 599,56 €	274 221,10 €
Entretien des véhicules	229 982,49 €	314 621,88 €	231 822,42 €
Fonctionnement des locaux	74 799,47 €	75 258,96 €	46 382,91 €
Communication	12 021,52 €	20 073,66 €	21 704,68 €
Prévention – Accompagnement TI	21 264,00 €	6 834,99 €	25 321,81 €
Autres frais de fonctionnement	289 537,30 €	342 949,27 €	214 969,34 €
Dotation aux amortissements	447 192,24 €	468 251,95 €	335 422,63 €
Intérêts des emprunts et dettes	38 131,26 €	41 483,68 €	53 868,58 €
TOTAL	6 255 632,82 €	6 207 366,88 €	5 398 693,44 €
Hors intérêts des emprunts (*inscrits au Budget Principal)	6 217 501,56 €	6 165 883,20 €	5 344 824,86 €
<i>Hors Dotation aux amortissements</i>	5 808 440,58 €	5 739 114,93 €	5 063 270,81 €

Tableau 16: Dépenses de fonctionnement

Figure 36: Dépenses de fonctionnement en %



Le **Tableau 17** présente les principaux prestataires du service, les sommes versées sur l'année 2024 dans le cadre des prestations effectuées et le type de contrat correspondant liant la collectivité et le prestataire.

Montant des principales prestations	2024	2023	Type de contrat
SYSTEM / SIVOM ST GAUDENS <i>(Transport/Traitement OMR+RSHV+Cartons+Tout-venant)</i>	1 826 239,76 €	1 812 157,75 €	<i>Adhésion syndicat</i>
SARL GAJAN <i>(Transport/Traitement Déchets vert)</i>	114 790,52 €	93 032,39 €	<i>Marché de prestation</i>
Corudo <i>(Transport/Traitement Bois + Gravats)</i>	70 954,41 €	65 617,47 €	<i>Marché de prestation</i>
Communaute de Communes du Volvestre <i>(Tranfert OMR et BCMPJ)</i>	33 843,11 €	39 979,95 €	<i>Convention de prestation</i>
Eoval	21 739,67 €	22 302,36 €	<i>Marché de prestation</i>
TOTAL	2 067 567,47 €	2 033 089,92 €	

Tableau 17: Principaux prestataires du service

Le SYSTEM des Pyrénées assure le traitement de la collecte sélective, des OMR et du tout-venant des déchèteries.

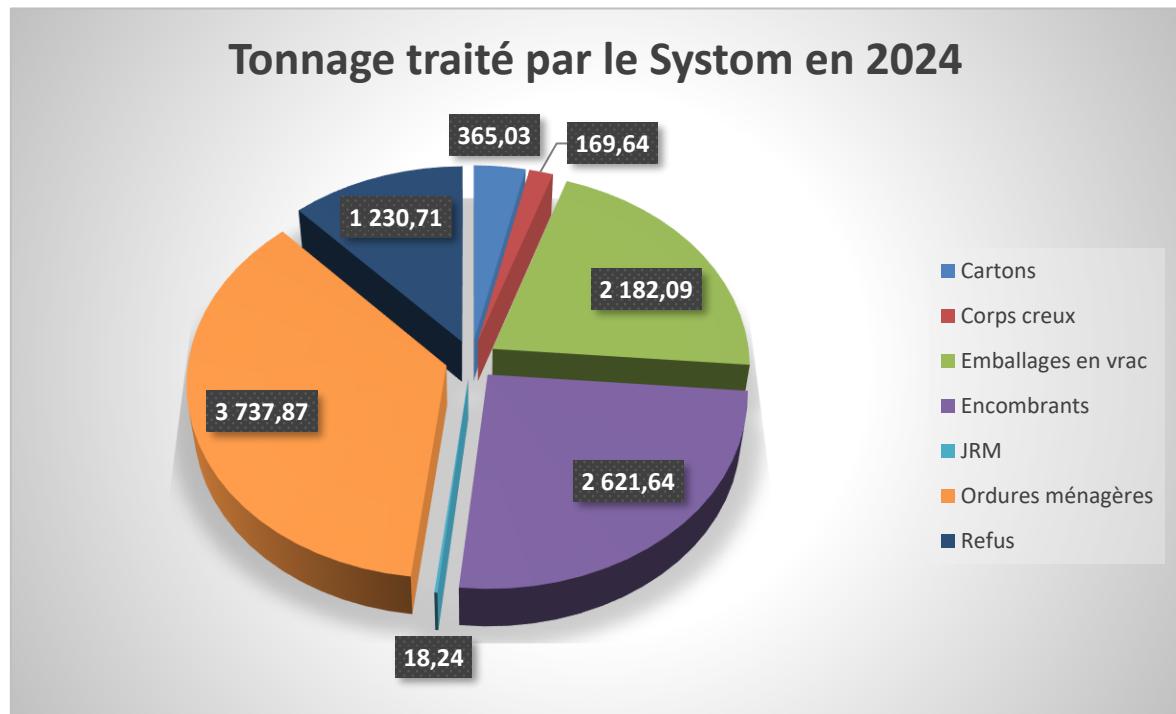


Figure 37:Tonnage traité par le SYSTEM en 2024

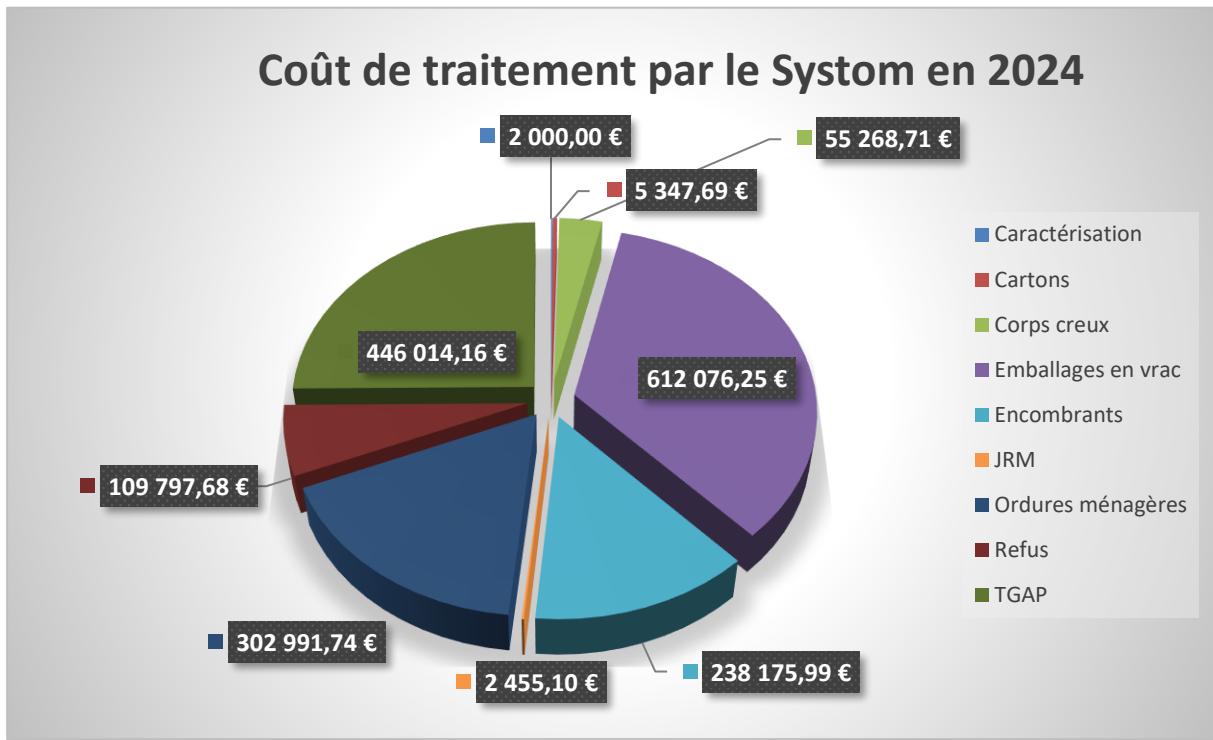


Figure 38: Coût de traitement par le SYSTEM en 2024

7.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du service totalisent 5 808 763,95,95 € (soit 162,62 €/habitant). Le financement de la politique déchets, menée par la CC Cœur de Garonne est principalement assuré par la Tarification incitative (71,34%). Les grilles tarifaires de 2024 sont les mêmes qu'en 2023. Sont facturés l'ensemble des usagers du territoire (les particuliers propriétaires ou locataires, les professionnels exerçant dans les locaux concernés, les associations et les organismes publics).

Recettes de fonctionnement	2024	2023	2022
Soutiens et Rachats (Eco-organismes et repreneurs)	712 394,82 €	557 615,49 €	559 498,73 €
Service aux Professionnels	11 847,40 €	213 321,80 €	131 946,77 €
Fiscalité (Tarification incitative)	4 145 649,17 €	3 835 702,55 €	4 316 431,00 €
Aides et Subventions (Région, équilibre...)	834 254,30 €	326 510,72 €	67 380,48 €
Remboursements sur Personnels (Arrêts maladie)	67 969,43 €	126 686,52 €	77 262,56 €
Autres recettes (DIVERS)	36 648,83 €	31 074,77 €	7 605,31 €
TOTAL	5 808 763,95 €	5 090 911,85 €	5 160 124,85 €

Tableau 18: Recettes de fonctionnement

Les recettes liées aux professionnels en 2024 ne concernent plus que la facturation en déchèteries suite à l'abandon de la Redevance Spéciale (RS) à l'adoption de la Redevance Incitative.

La fiscalité 2024 retrouve son cours normal en 2024 après la vague de dégrèvements de régularisation de 2023.

Les aides et les subventions progressent au rythme des déblocages des aides perçues pour la Redevance Incitative.

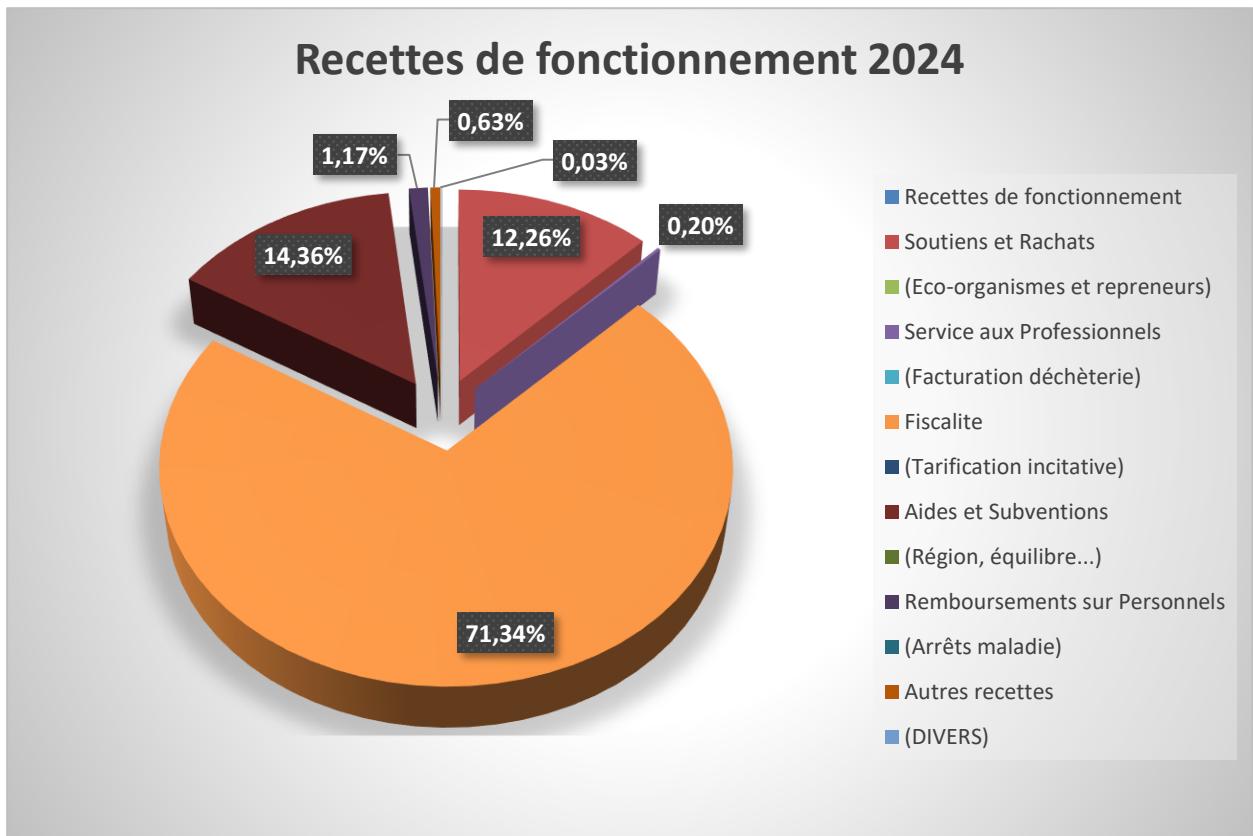


Figure 39: Répartition des recettes de fonctionnement

7.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2024, le montant des dépenses d'investissement s'élève à 722 124,96€. L'essentiel des dépenses d'investissement réalisées a permis l'achat d'un camion pour la collecte des points d'apports volontaires et l'achat des conteneurs (colonnes et bacs OMR et tri).

Dépenses d'investissement	2024	2023	2022
Achat de conteneurs	369 835,20 €	498 113,35 €	587 336,96 €
Aménagement des PAV	17 336,49 €	0,00 €	0,00 €
Équipement des locaux	21 352,67 €	0,00 €	0,00 €
Achat de véhicules et engins	34 480,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement des Emprunts	237 375,00 €	232 684,53 €	23 330,00 €
Mise à jour des Subventions	0,00 €	0,00 €	3 835,00 €
Autres	41 745,60 €	289 678,16 €	504 451,89 €
TOTAL	722 124,96 €	1 020 476,04 €	1 118 953,85 €

Tableau 19: Dépenses d'investissement

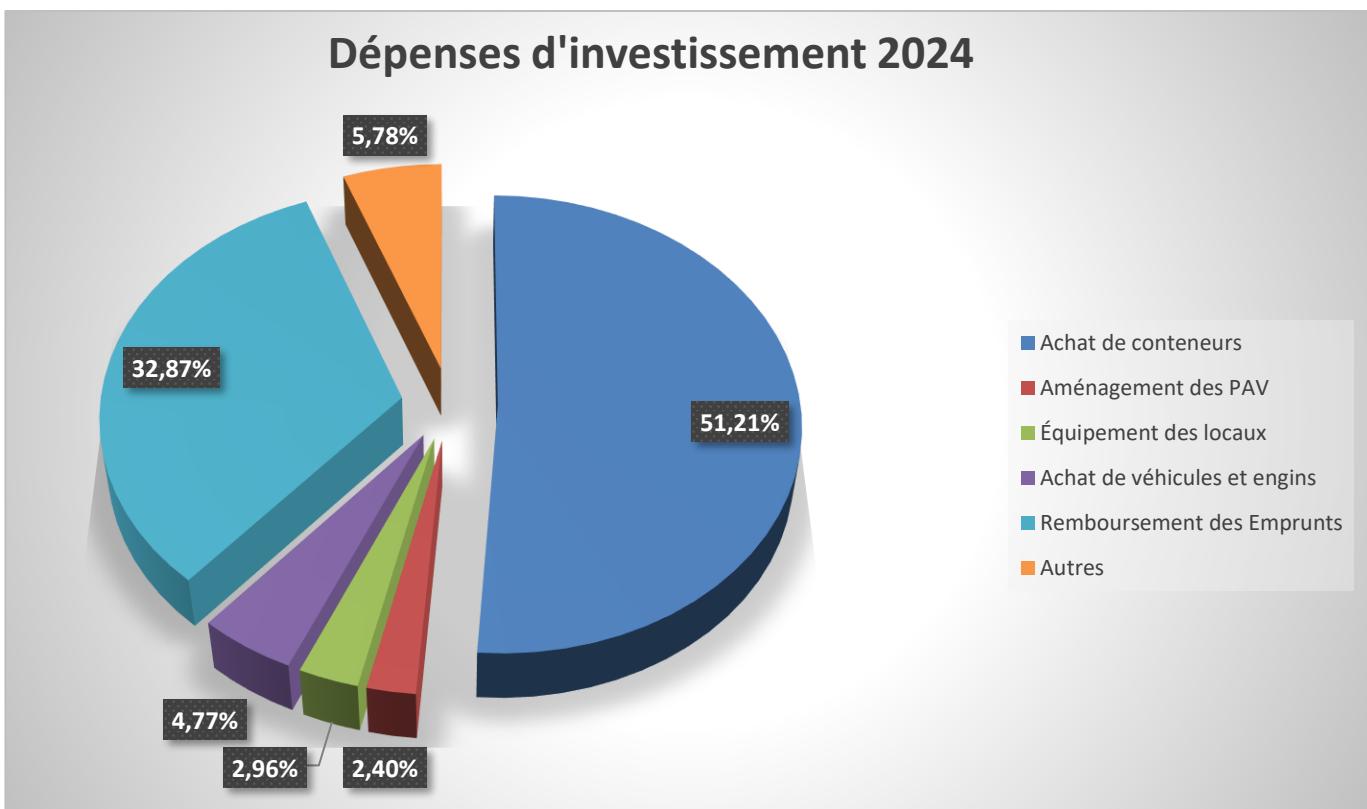


Figure 40: répartition des dépenses d'investissement

7.4 RECETTES D'INVESTISSEMENT

La collectivité a contracté un emprunt de 1 000 000€ destiné principalement à l'achat des colonnes enterrées et aux aménagements correspondants. La dotation aux amortissements représente un montant de 447 192,24€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2024	2023	2022
Dotations aux amortissements	447 192,24 €	468 251,95 €	335 422,63 €
Emprunt	1 000 000,00 €	0 ,00€	500 000,00 €
FCTVA	80 930,70 €	0 ,00€	0,00 €
TOTAL	1 528 122,94 €	468 251,95 €	835 422,63 €

Tableau 20: Recettes d'investissement

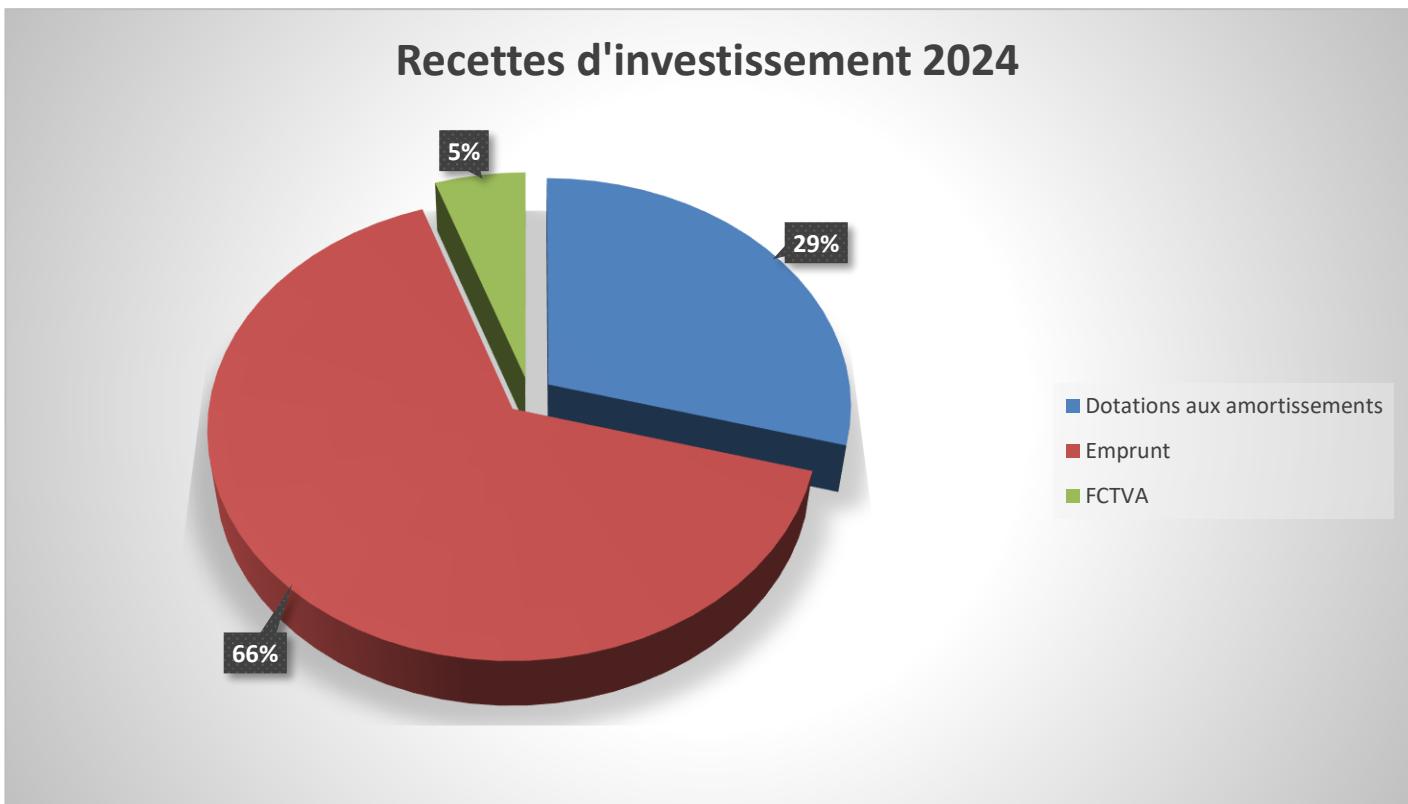


Figure 41: répartition des recettes d'investissement

7.5 COUTS DU SERVICE

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il est exprimé de façon globale, sans distinction de flux. Il est calculé d'après la méthode Comptacoût® proposée par l'ADEME. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement et amortissements) qui affectent le service, déduction faite des produits (vente de matériaux, soutiens, subventions et aides diverses).

En se référant à la matrice des coûts élaborée en 2024 selon les préconisations de l'ADEME, la structure des coûts de fonctionnement du service est la suivante :

	Charges en € HT	%	Référentiel national 2019
Structure	410 883,00 €	7%	7%
Communication	37 450,00 €	1%	1%
Prévention	23 927,00 €	0%	1%
Pré-collecte	370 263,00 €	6%	5%
Collecte	2 553 581,00 €	44%	37%
Transfert/transport	400 114,00 €	7%	8%
Traitement	1 966 309,00 €	34%	40%
TOTAL charges matrice en € HT	5 762 527,00 €	100%	100%

Tableau 21: Charges de fonctionnement (Matrice des coûts 2024 en cours de validation)

Il apparaît que la collecte est le premier poste de dépense et représente 44% des charges de fonctionnement du service déchets. Le second poste est le traitement (34% des charges)

En ce qui concerne les produits issus de l'activité déchets, la répartition pour l'ensemble des flux est la suivante :

	Recettes en € HT	%	Référentiel national 2019
Vente de matériaux	224 541,00 €	33%	29%
Soutiens des éco-organismes	371 095,00 €	54%	55%
Reprises des subventions d'investissement	62 025,00 €	9%	10%
Autres produits	27 738,00 €	4%	3%
TOTAL recettes matrice en € HT	685 399,00 €	100%	100%

Tableau 22: Recettes des produits (Matrice des coûts 2024 en cours de validation)

Les soutiens des éco-organismes représentent plus de la moitié des produits (54%) et les ventes de matériaux 33%.

Globalement, l'ensemble des produits de fonctionnement couvre 11,89% des charges.

Le SPGD représente un coût aidé HT de 5 077 129 € pour 16 919 tonnes collectées et traitées. Le coût aidé HT par habitant est de 142,14€.

COUTS AGREGES	HT
Coût complet	5 762 528 €
Coût aidé	5 077 129 €
€/HABITANT	HT
Coût complet	161,30 €
Coût aidé	142,14 €
€/TONNE	HT
Coût complet	340,60 €
Coût aidé	300,09 €

Tableau 23: coûts du service – matrice 2024 en cours de validation

Tableau 20 : coûts du service – matrice 2024

Le taux de couverture du coût aidé par le financement du service est de 79%.

CHAPITRE 8 : LES PROJETS

L'année 2025 verra le développement des projets suivants :

- ✓ Accompagnement des administrés sur leur gestion des déchets, prévention individualisée ou en animation.
- ✓ Développement des points d'apport volontaires enterrés afin de faciliter l'accès PMR.
- ✓ Développement de composteurs individuels pour les particuliers et accentuation du développement des composteurs collectifs auprès des communes, habitations collectives, établissements scolaires, associations...
- ✓ Réduction des déchets enfouis.
- ✓ Communication et information auprès des usagers du service tout au long de l'année.

Annexe

Table des figures :

Figure 1: Tri des déchets	5
Figure 2 : Limites administratives, nombre d'habitants des communes du territoire de la CC Cœur de Garonne	7
Figure 3: Organigramme du service de gestion des déchets	8
Figure 4: Organisation des services de collecte des OMA et Déchèteries en deux secteurs géographiques.....	10
Figure 5: Photo de la collecte en porte à porte	12
Figure 6: Modalités de collecte des OMR sur les communes de la CC Cœur de Garonne.....	13
Figure 7: Modalités de collecte des Recyclables (Emballages et Papiers)	14
Figure 8: Camion BOM	15
Figure 9: Destinations de traitement des différents flux collectés	17
Figure 10: Positionnement des déchèteries sur le territoire	18
Figure 11 : Filières de traitement et valorisation des différents flux de déchèterie.....	20
Figure 12: Objectifs ZDGZ de la CC Cœur de Garonne	23
Figure 13: Autocollant stop pub.....	26
Figure 14: Composteur individuel	27
Figure 15: Aire de compostage partagé de Ste Foy de Peyrolières	28
Figure 16: Analyse graphique des flux de déchets 2022 à 2024	30
Figure 17: Evolution des refus de tri	30
Figure 18: Courbe d'évolution des OMA en tonnes.....	31
Figure 19: Courbe d'évolution des OMA en performance à l'habitant (kg/hab./an)	31
Figure 20: Evolution de l'enfouissement et de la valorisation	32
Figure 21: Détail des flux d'OMA en performance à l'habitant (kg/hab./an) depuis 2022	33
Figure 22: Représentation visuelle des parts (en % des tonnages) des modes de traitement en 2024.....	34
Figure 23: Les déchets dans la poubelle noire en 2024-Source Bilan 2024 Systom	35
Figure 24: Exemples de pages consultables sur le site internet de Cœur de Garonne.....	36
Figure 25: Exemples d'actualités relatives à la TI.....	37
Figure 26: Exemples d'actualités pour les manifestations et l'organisation du service	38
Figure 27: Pages publiées en 2023 sur le journal de Cœur de Garonne	39
Figure 28: Les participants sur la commune de Martres Tolosane	40
Figure 29: Affiche Nettoyons la Nature 2024.....	40
Figure 30: Exemple d'actualité Déchets	41
Figure 31: Accroche bac Erreurs de tri (Recto et Verso)	42
Figure 32: Page du bulletin « 19 » Cœur de Garonne info.....	43
Figure 33: Affiche Vive le VRAC.....	44
Figure 34: Mémo TRI autocollant.....	45
Figure 35: Calendrier de collecte	45
Figure 36: Dépenses de fonctionnement en %	46
Figure 37:Tonnage traité par le SYSTEM en 2024	47
Figure 38: Coût de traitement par le SYSTEM en 2024	48
Figure 39: Répartition des recettes de fonctionnement.....	49
Figure 40: répartition des dépenses d'investissement	50
Figure 41: répartition des recettes d'investissement	51

Table des tableaux :

Tableau 1: Principales caractéristiques du territoire de la CC Cœur de Garonne	6
Tableau 2: Répartition du parc de véhicules assurant la collecte et le transport réalisés en régie.....	9
Tableau 3: Données relatives à l'apport volontaire sur la CC Cœur de Garonne en 2024	15
Tableau 4: Fréquence de collecte et code associé.....	16
Tableau 5: Données relatives au porte-à-porte sur la CC Cœur de Garonne	17
Tableau 6: Modalités de facturation des artisans en déchèterie	19
Tableau 7: Déchets occasionnels acceptés sur les déchèteries de la CC Cœur de Garonne	19
Tableau 8: Jours et horaires d'ouvertures des déchèteries de la CC Cœur de Garonne	20
Tableau 9: Synthèse des informations concernant la collecte et le traitement en fonction des flux	21
Tableau 10: Années de référence pour les flux d'OMA et de DMA.....	24
Tableau 11: Valeur de l'indice de 2022 à 2024, calculé sur la base des tonnages.....	24
Tableau 12: Axes de travail du PLPDMA	26
Tableau 13: Suivi des interventions des ambassadrices du tri en 2024.....	28
Tableau 14: Tonnages et performances à l'habitant selon les flux de déchets	29
Tableau 15: Parts des différents modes de traitements (en tonnages)	34
Tableau 16: Dépenses de fonctionnement	46
Tableau 17: Principaux prestataires du service	47
Tableau 18: Recettes de fonctionnement.....	48
Tableau 19: Dépenses d'investissement	50
Tableau 20: Recettes d'investissement.....	51
Tableau 21: Charges de fonctionnement (Matrice des coûts 2024 en cours de validation)	52
Tableau 22: Recettes des produits (Matrice des coûts 2024 en cours de validation)	52
Tableau 23: coûts du service – matrice 2024 en cours de validation	53